Nations Unies

S/PV.7117



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7117e séance

Lundi 24 février 2014, à 10 heures

New York

Président :	Mme Murmokaitė	(Lituanie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Shen Bo
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Hmoud
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Sarki
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

14-24289 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Didier Burkhalter, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Président de la Confédération suisse, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Burkhalter.

M. Burkhalter : C'est un grand honneur pour mon pays, la Suisse, que de s'adresser au Conseil aujourd'hui en tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et je souhaite remercier le Conseil de son invitation.

La Suisse a abordé au fond cette présidence de l'OSCE avec beaucoup de volonté, et l'a préparée avec beaucoup de modestie, sachant à quel point la sécurité est un art difficile et fragile. Les événements en Ukraine le montrent une fois de plus – je vais d'ailleurs y accorder un peu plus de temps que prévu, puisque les choses sont maintenant entrées dans une nouvelle phase.

La Suisse a décidé d'assumer la présidence de l'OSCE pour des raisons stratégiques. La Suisse considère la promotion de la stabilité en Europe dans les régions qui l'entourent, ainsi que dans les régions fragiles du monde, comme l'un des axes prioritaires de sa nouvelle stratégie de politique étrangère. De plus, nous sommes convaincus que notre tradition dans le domaine de la médiation et des bons offices est à même d'offrir une contribution enrichissante à l'OSCE.

Nous voulons, au fond, contribuer au plan international et faire preuve de responsabilité et de solidarité, qui sont deux des principes fondateurs de la politique de paix et de sécurité suisse.

Celle-ci s'illustre, dans notre politique engagée au sein de l'ONU, dans notre décision de briguer également un siège au Conseil de sécurité pour la période 2023-2024 et dans la reprise de la présidence de l'OSCE. La Suisse est en effet le premier pays à assumer la présidence de l'OSCE pour la deuxième fois.

C'est également la première fois de l'histoire de l'OSCE que deux pays qui assument des présidences successives – la Suisse actuellement et la Serbie l'année prochaine –, collaborent aussi étroitement. Nous avons élaboré ensemble un plan de travail commun et nous attendons de cette présidence consécutive plus de continuité dans le travail de l'OSCE. Nous pensons d'ailleurs que ce modèle de continuité devrait faire école à l'avenir.

C'est donc avec un plaisir particulier que je m'adresse au Conseil sous présidence lituanienne, puisque c'est votre gouvernement, Madame la Présidente, qui a facilité cette forme novatrice de présidence lors de la Conférence ministérielle de Vilnius en 2011. Aujourd'hui, je vais présenter les priorités de notre présidence en les intégrant dans une réflexion sur la coopération entre l'OSCE et l'ONU. En tant que Président en exercice, je souhaite renforcer cette coopération. Je vais donc également parler du rôle que joue l'OSCE dans les efforts internationaux pour gérer la crise en Ukraine. Ce sujet a évidemment fortement marqué la phase initiale de la présidence suisse de l'OSCE.

Le Conseil le sait, l'OSCE est la plus grande organisation régionale de sécurité; elle couvre à la fois les régions euro-atlantique et eurasiatique, réunissant 57 pays de Vancouver à Vladivostok, ainsi que 11 partenaires, jusqu'en Australie. Elle prend ses décisions par consensus, ce qui est une force, et parfois aussi une faiblesse, bien sûr, puisqu'elle doit constamment parvenir à un compromis afin de pouvoir agir. C'est donc l'esprit de coopération qui est au cœur de toutes les activités de l'OSCE.

Cet esprit de coopération se traduit également dans les relations vers l'extérieur. L'OSCE, en tant qu'organisation régionale au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, contribue par son travail aux efforts de l'ONU pour maintenir ou rétablir la paix, la sécurité et la stabilité au niveau international.

Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a récemment relancé le débat sur la revitalisation du rôle des organisations régionales sous le Chapitre VIII. Nous organiserons précisément à ce sujet une conférence à Vienne les 27 et 28 mai prochains. Des représentants de l'ONU et de plusieurs organisations régionales y participeront.

Le concept de sécurité multidimensionnelle que l'OSCE a développé pourrait en effet inspirer d'autres

acteurs régionaux. L'Acte d'Helsinki de 1975 reconnaissait pour la première fois que les menaces à la stabilité et à la sécurité ne proviennent pas uniquement des troupes et des armes, mais également des crises économiques, des dégradations environnementales et des violations des droits de l'homme, sans hiérarchie aucune. Aujourd'hui, ce modèle de sécurité globale et intégrative est plus actuel que jamais car il offre des réponses efficaces aux défis actuels et aux besoins de sécurité des individus. Ainsi, nous voulons intensifier la coopération entre l'OSCE, les autres organisations régionales de sécurité et l'ONU, et cela toujours sous l'angle du Chapitre VIII de la Charte.

La coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe est un exemple au niveau régional. Il y a une semaine, la présidence autrichienne du Conseil de l'Europe et la présidence suisse de l'OSCE ont organisé conjointement une conférence qui visait au renforcement de la coopération institutionnelle entre les deux organisations dans la lutte contre la traite des êtres humains. Cette conférence fut un succès : un cadre d'action recensant des mesures concrètes y a été élaboré, prévoyant entre autres de développer des formations conjointes pour améliorer les poursuites pénales.

Dans les relations entre l'OSCE et l'ONU, une coopération plus approfondie devrait être envisagée sur le terrain. Un exemple réussi est sans aucun doute le travail accompli au Kosovo par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et par la mission de l'OSCE.

Au sein de l'OSCE, nous avons lancé un processus de réflexion afin d'améliorer encore l'efficacité de nos missions sur le terrain. L'OSCE et ses quatre institutions spécialisées s'illustrent également par 16 missions qui vont de la Bosnie-Herzégovine au Kirghizistan – pour un budget annuel relativement modeste de 145 millions d'euros, ce qui correspond, pour donner un exemple, à 15 fois moins que la somme que mon pays, la Suisse, consacre à la coopération internationale. Nous avons donc un grand nombre de missions sur le terrain pour, en définitive, un budget relativement modeste. Mais nous aimerions mettre en place un nouveau modèle de mission qui correspondrait encore mieux aux besoins spécifiques de chaque pays hôte. En même temps, nous devons faire attention à préserver le rôle crucial de prévention que jouent nos missions et à conserver l'identité de l'OSCE en tant qu'organisation de terrain qui soutient les pays hôtes dans la mise en œuvre des engagements pris au sein de l'organisation.

Toujours au titre du Chapitre VIII de la Charte, nous pourrions envisager d'autres actions conjointes, par exemple dans le domaine de la formation. Il y a deux ans, nous avions organisé ensemble un cours sur la prévention des conflits pour les collaborateurs de l'ONU, de l'Union européenne et de l'OSCE. Ce format devrait être réactivé – il pourrait servir de modèle – et nous sommes prêts à nous engager dans ce domaine.

En matière d'élections, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales est étroite et les actions sont complémentaires, comme par exemple en Géorgie ou en Afghanistan. Dans ce dernier, l'OSCE accompagnera les élections présidentielles d'avril 2014. L'Afghanistan est l'un des six pays partenaires de coopération dans l'espace asiatique de l'OSCE, et ce sera la cinquième fois déjà que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE suivra des élections dans ce pays.

J'aimerais d'ailleurs ici développer brièvement une idée concernant la zone Asie-Pacifique. La Suisse assumera l'an prochain la présidence du Forum de coopération avec les partenaires asiatiques de l'OSCE. Nous envisageons de discuter de la manière d'appliquer des éléments du modèle de sécurité coopérative et intégrative de l'OSCE en Asie de l'Est. Dans le contexte de différends territoriaux non résolus, d'une hausse rapide des budgets de défense et de l'augmentation des risques de polarisation politique, l'Asie de l'Est pourrait bénéficier de l'expérience de l'OSCE quant à l'instauration de mesures de confiance et de standards communs par le dialogue et la transparence. Au fond, la zone Asie-Pacifique est un moteur économique, un moteur d'intégration économique, mais en matière d'intégration de la sécurité, il y a peut-être là un modèle à suivre.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Depuis que j'ai pris mes fonctions à la présidence de l'OSCE au début de l'année 2014, mon programme a été dominé par la crise politique et la récente escalade de la violence en Ukraine. Les éruptions de violence sur fond de lutte quant à l'avenir de l'Ukraine ainsi que la forte instabilité qui caractérise le pays ces derniers temps nous rappellent brutalement que la sécurité en Europe ne peut pas être considérée comme un acquis. Ces développements ont révélé la nécessité de promouvoir le dialogue, de rétablir la confiance et de jeter de nouvelles passerelles, tant en Ukraine que dans les régions euro-atlantique et euro-asiatique. Je

suis fermement convaincu que l'OSCE a un rôle de tout premier plan à jouer sur ces deux fronts.

Ces dernières semaines, j'ai à maintes reprises appelé toutes les parties à s'abstenir de toute violence, à régler la crise par le dialogue et des moyens politiques et à respecter les droits de l'homme. Au cours de plusieurs réunions avec le Gouvernement ukrainien alors en place et avec des représentants de l'opposition, j'ai évoqué les différentes formes d'assistance que l'OSCE pouvait apporter.

L'accord intervenu le 21 février a marqué une étape capitale dans l'arrêt de la violence et ouvert la voie à un règlement politique de la crise. Je félicite tous ceux qui ont permis cette percée, notamment les Ministres des affaires étrangères polonais, allemand et français, ainsi que l'Envoyé spécial de la Fédération de Russie.

Avec la nomination, par le Parlement, d'un Président par intérim, l'Ukraine aborde désormais une nouvelle phase de sa transition. Elle va devoir relever des défis gigantesques. Nous devons tous nous unir pour accompagner l'Ukraine en cette période difficile. Une Ukraine stable, démocratique et unie est dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi je propose de créer un groupe de contact international sur l'Ukraine. L'Ukraine doit bien évidemment jouer un rôle de premier plan dans le groupe, et les principaux acteurs internationaux doivent en faire partie. Nous consultons actuellement à ce sujet l'ensemble des acteurs concernés. La principale tâche du groupe de contact proposé serait d'appuyer l'Ukraine durant sa période de transition. Le groupe de contact servirait de cadre de coordination et de partage de l'information sur l'assistance internationale et les projets d'activités en Ukraine. L'OSCE, de par son impartialité et son ouverture à tous, possède les attributs nécessaires pour accueillir et diriger les délibérations de ce groupe. L'Ukraine et tous les acteurs internationaux associés à cette crise sont en fait des États participants de l'OSCE.

J'ai décidé aujourd'hui de nommer l'Ambassadeur Tim Guldimann mon envoyé personnel pour l'Ukraine. Il coordonnera au nom de la présidence en exercice toutes les activités en cours et activités planifiées de l'OSCE en Ukraine. Il va entamer rapidement des consultations avec toutes les parties et coopérer étroitement avec les partenaires internationaux.

Une petite équipe de base de l'OSCE a été envoyée en Ukraine afin de procéder à une évaluation des besoins dans les prochains jours. Il est urgent de rétablir la confiance entre toutes les parties concernées. J'engage les nouveaux dirigeants de l'Ukraine à inviter le BIDDH à dépêcher une mission d'évaluation de la situation des droits de l'homme dans le pays pour établir les faits et déterminer les circonstances dans lesquelles ont eu lieu les incidents en Ukraine. Une mission d'évaluation de la situation des droits de l'homme recommanderait des mesures à prendre pour remédier aux graves violations des droits de l'homme qui auraient été commises au cours de la crise. Ses conclusions seraient présentées dans un rapport et permettraient de faire progresser la réconciliation nationale en Ukraine.

Les élections présidentielles seront un moment crucial dans la période de transition actuelle. Nous attendons des autorités ukrainiennes qu'elles invitent rapidement le BIDDH à envoyer une mission d'observation des élections. Au regard de l'évolution rapide de la situation, nous sommes également prêts à réexaminer et préciser davantage les activités du Bureau du coordonnateur des projets de l'OSCE à Kiev.

Nous observons actuellement une phase de désescalade en Ukraine. Il est essentiel d'appuyer un processus de transition équitable et ouvert à tous qui ne marginalise aucune région ou communauté en Ukraine. L'Ukraine mérite toute l'attention et tout l'appui de la communauté internationale. Je suis persuadé que l'OSCE possède les outils nécessaires pour assister l'Ukraine dans cette phase difficile.

J'en viens maintenant aux priorités de la présidence suisse en exercice de l'OSCE. Comme le Conseil peut le constater dans l'aperçu distribué ce matin, nous aimerions apporter notre contribution concernant trois principaux objectifs, à savoir appuyer la sécurité et la stabilité, améliorer les conditions de vie et renforcer la capacité d'agir de l'OSCE. Ces trois objectifs incarnent trois valeurs : sécurité, liberté et responsabilité. Pour chacun de ces grands objectifs, nous avons défini trois ou quatre domaines prioritaires. Le Conseil trouvera des informations concernant les domaines prioritaires dans les fiches d'information fournies. Je vais me concentrer sur certains d'entre eux au cours de ce débat en faisant les observations suivantes.

S'agissant de notre premier objectif, l'appui à la sécurité et à la stabilité, je me limiterai à nos priorités géographiques, à savoir les Balkans occidentaux et le Caucase du Sud. J'évoquerai également brièvement la situation en Transnistrie.

Dans les Balkans occidentaux, nous voulons progresser en matière de coopération régionale et aider

les populations à surmonter les difficultés du passé – la réconciliation. Un domaine spécifique de coopération que nous souhaitons appuyer a trait à la question des personnes disparues. Nous entendons aussi lancer un processus sur les problématiques migratoires, qui devrait aboutir à l'élaboration d'une stratégie régionale avec le Conseil de coopération régionale et en étroite consultation avec l'Union européenne. Les violentes manifestations qui ont eu lieu dernièrement en Bosnie-Herzégovine et la démission de plusieurs dirigeants politiques nous ont rappelé le difficile contexte politique, économique et social dans ce pays et le risque d'instabilité auquel il est exposé. Notre mission sur le terrain est de collaborer étroitement avec la Force de l'Union européenne et la délégation de l'UE aux fins d'améliorer la situation. L'équipe de l'OSCE présente sur le terrain est prête à offrir ses bons offices et à faciliter le dialogue en Bosnie-Herzégovine. Elle est bien placée pour le faire, compte tenu de ses états de service au fil des ans en matière de renforcement de la confiance tant entre autorités cantonales et fédérales qu'avec les représentants de la société civile. Mon représentant spécial a appelé les autorités à ouvrir immédiatement le dialogue avec les citoyens.

Nous contribuerons aussi à la normalisation de la situation dans le nord du Kosovo. Non seulement l'OSCE y organise des élections, mais elle compte aussi aider à y mettre en place un environnement démocratique, à rétablir la confiance et à encourager la participation politique des minorités, toujours en coopération étroite avec l'Union européenne.

Quant à notre deuxième priorité géographique, la Suisse cherche des moyens de faire fond sur son engagement à long terme dans le Caucase du Sud pour aider au règlement des conflits prolongés dans la région.

En Géorgie, l'OSCE travaille étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne dans le cadre des discussions internationales de Genève. La présidence suisse appuiera cette formule autant que possible. Nous sommes prêts à relancer les discussions sur une présence internationale en Géorgie si cela va dans le sens de ce que veut la Géorgie et si toutes les parties concernées font preuve d'un certain degré d'ouverture et de souplesse sur cette question. Les discussions de Genève doivent évoluer vers une formule réelle pour un règlement de la crise.

Concernant le conflit dans le Haut-Karabakh, la présidence suisse en exercice maintiendra et appuiera les formules en place pour le règlement du conflit, à commmencer par le Groupe de Minsk, coprésidé par les États-Unis, la Russie et la France. Le conflit mérite une attention particulière à ce stade compte tenu de la montée des tensions récente, qui s'est accompagnée de plusieurs incidents violents.

Je considère également qu'il importe d'appeler l'attention du Conseil sur la difficile situation en Transnistrie et dans l'ensemble de la République de Moldova. Aux côtés de la Russie et de l'Ukraine, l'OSCE a pour mandat de faire office de médiateur conjoint dans le processus de règlement en Transnistrie depuis 1993. Certains signes indiquent que nous entrons peut-être dans une période de tensions accrues dans le conflit. Je demande à toutes les parties concernées d'agir avec prudence et de s'abstenir de toute action unilatérale. Plus que jamais, il est essentiel que la communauté internationale agisse de manière coordonnée.

Notre deuxième objectif est d'améliorer les conditions de vie des personnes. Il importe que l'OSCE agisse non seulement dans l'intérêt des États mais aussi dans celui de leurs citoyens. Toute bonne politique est réalisée au service du peuple, par le peuple et pour le peuple. C'est cette notion qui sous-tend également le mot d'ordre de notre présidence en exercice en 2014, qui est de créer une communauté de sécurité dans l'intérêt de tous.

La présidence suisse en exercice est persuadée que le renforcement de la coopération entre les organisations régionales et internationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit permettrait d'accroître notablement l'impact de notre action. Les organisations régionales doivent jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre sur le terrain des engagements pris dans le cadre des Nations Unies.

C'est précisément pourquoi nous avons décidé d'axer nos efforts sur le renforcement de la mise en œuvre. Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit, ainsi que les conventions et les engagements politiques, peuvent aider à améliorer les conditions de vie des populations si leur mise en œuvre est acceptée et promue par les États au niveau national. Des organisations comme l'ONU et l'OSCE devraient faire tout ce qu'elles peuvent pour appuyer les États dans ces efforts. Nous mettons donc l'accent sur la mise en œuvre des engagements actuels et non sur l'adoption de nouveaux engagements.

Un aspect particulier mérite d'être mentionné à cet égard : l'accent mis sur la prévention de la torture. Une manifestation organisée par la présidence sur la question réunira le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, à l'ONU, M. Juan E. Méndez, et des experts de la société civile et d'autres organismes multilatéraux et nationaux spécialisés dans la prévention de la torture. Il y aura également une série d'ateliers régionaux destinés à accroître la participation de la société civile dans toute la région de l'OSCE.

La présidence suisse entreprend ce type d'initiatives pour encourager la mise en œuvre des engagements internationaux dans l'espace de l'OSCE, à commencer par ceux qui figurent dans les documents de base, à savoir la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son protocole facultatif. Le Protocole facultatif, qui n'a pas encore été ratifié par tous les États participants, est un instrument fondamental en matière de lutte contre la torture sous toutes ses formes.

Il y a ensuite la question des changements climatiques et de la sécurité. Du fait des changements climatiques, le nombre de catastrophes naturelles est en augmentation. Ces catastrophes menacent la vie de nombreuses personnes. C'est pourquoi nous avons décidé de faire de l'amélioration des moyens de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets une priorité de notre présidence. La promotion des connaissances et de la coopération dans ce domaine contribuera à renforcer la sécurité des populations qui vivent dans l'espace de l'OSCE et au-delà.

À cette fin, nous travaillons en étroite coopération avec les organismes spécialisés des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Ce faisant, nous cherchons également à contribuer à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en mars 2015 à Sendai, au Japon. Par ailleurs, nous sommes déterminés à intégrer fermement cette question aux objectifs de développement durable de l'ONU, également d'ici à 2015.

S'agissant de la lutte contre les menaces transnationales, la lutte contre le terrorisme est une préoccupation fondamentale. Les enlèvements contre rançon sont une source de financement importante pour les groupes et organisations terroristes. Ils utilisent ces fonds pour renforcer leurs capacités opérationnelles et commettre des actes de terrorisme. En libérant contre paiement les personnes enlevées, ils ne font en fait que se préparer à faire de nouvelles victimes.

Nous devons trouver une solution commune à ce problème. C'est la raison pour laquelle la présidence suisse de l'OSCE se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2133 (2014), le 27 janvier. Cette résolution demande aux États Membres de poursuivre les débats d'experts au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales ou régionales compétentes. La Suisse y adhère clairement, et l'OSCE contribuera à ces débats. Les enlèvements contre rançon feront l'objet de plusieurs débats de l'OSCE, notamment au sein du Comité de sécurité et à l'occasion d'une conférence sur la lutte contre le terrorisme qui se tiendra en Suisse à la fin d'avril.

À cette conférence, nous nous pencherons également sur la question des combattants étrangers. Au cours des dernières années, un nombre croissant de citoyens d'États participants de l'OSCE ont rejoint des groupes armés hors de l'espace de l'OSCE et participé à des conflits violents. La Syrie n'est qu'un exemple particulièrement évident de conflit dans lequel participent un grand nombre de combattants étrangers. Il y a d'autres exemples, telle la Corne de l'Afrique.

Une fois rentrées, ces personnes restent souvent en contact avec des extrémistes et des terroristes, ce qui aggrave le risque d'attentats terroristes dans leurs pays d'origine. Nous devons donc débattre de la manière dont nous pouvons empêcher que ces personnes soient recrutées et se rendent dans des zones de conflit. Nous devons également nous pencher sur la question de savoir comment réintégrer les personnes qui reviennent de ces zones de conflit dans nos sociétés.

Pour ce qui est de notre troisième et dernier objectif principal, à savoir le renforcement de la capacité d'action de l'OSCE, j'appelle l'attention du Conseil sur le processus de réforme en cours de l'OSCE, appelé « Helsinki+40 ». L'idée à la base de ce processus est d'adapter l'OSCE à l'évolution des besoins en matière de sécurité, de régler les problèmes de gouvernance et de redéfinir les stratégies de l'organisation. L'ONU a connu un processus similaire en 2005, lequel a abouti à l'adoption du Document final du Sommet mondial. S'agissant du processus Helsinki+40, nous tentons de définir clairement l'orientation de l'OSCE d'ici à 2015, qui marquera le quarantième anniversaire de la signature de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Dans le cadre de ce processus de réforme, nous cherchons à renforcer les capacités de médiation de l'OSCE. Durant la présidence suisse, nous souhaitons mettre les connaissances particulières de la Suisse dans le domaine de la médiation à la disposition de l'organisation. Notre objectif est de créer au sein de l'OSCE une unité hautement spécialisée dans la médiation et la facilitation du dialogue. Ceci est absolument essentiel pour une organisation qui doit être capable d'établir des passerelles dans toutes les situations, en particulier entre l'Est et l'Ouest.

Les résultats initiaux sont encourageants. Nous tenons à remercier l'ONU, et plus particulièrement le Groupe de l'appui à la médiation, de partager ses connaissances, de participer au dialogue entre experts et d'avoir co-organisé une session de formation.

Dans ce contexte, je me félicite de la création récente d'un cadre pour le partenariat de médiation entre l'ONU et l'OSCE en vue de favoriser la coopération entre le Centre de prévention des conflits de l'OSCE et la Division des politiques et de la médiation de l'ONU. J'espère que ce cadre commun permettra de mener de nombreuses activités concrètes dans le domaine de la médiation.

Enfin, nous souhaitons également renforcer les échanges avec les représentants de la société civile durant notre présidence. Plus particulièrement, nous souhaitons que les jeunes fassent entendre leur voix. Nous sommes en train d'organiser une simulation de l'OSCE dans le cadre de laquelle de jeunes ambassadeurs de tous les États participants élaboreront en commun un plan d'action de la jeunesse similaire à la Simul'ONU mondiale et au Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse. Leurs travaux ont commencé à la mi-janvier à Vienne. Nous espérons sincèrement que leur plan inspirera le Conseil des ministres de l'OSCE et le poussera à adopter un plan d'action pour la jeunesse et à offrir aux jeunes un rôle officiel au sein de l'OSCE.

J'ai souligné de nombreuses possibilités de renforcer la coopération entre l'ONU et l'OSCE. Nous souhaitons vivement intensifier le dialogue entre nos organisations. J'espère que nous parviendrons à traduire diverses idées concernant la coopération future en projets fructueux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Burkhalter de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) de son exposé, dans lequel il a non seulement expliqué les activités de l'organisation qu'il préside, mais également indiqué quelles sont les priorités de son pays durant sa présidence de cette organisation. Nous remercions également la présidence lituanienne du Conseil, qui nous a de nouveau invités à nous pencher sur la question toujours primordiale de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Comme nous l'avons signalé au Conseil, pour le Chili, il est impératif d'agir collectivement pour faire face aux menaces traditionnelles et émergentes, et cette action est renforcée par la participation des organismes régionaux et sous-régionaux. C'est de cette manière que mon pays interprète le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et cela nous pousse à promouvoir un multilatéralisme efficace qui permet d'intégrer véritablement la contribution des organismes régionaux et sous-régionaux, toujours sous la coordination de l'ONU.

Le Chili tient à saluer la contribution substantielle de l'OSCE au maintien de la paix et de la sécurité internationales, matérialisant ainsi en Europe et au-delà les dispositions du Chapitre de la Charte relatif à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, nous nous félicitons que le Président en exercice ait annoncé l'organisation en mai prochain d'une conférence en vue de réexaminer le rôle des organisations régionales en vertu du Chapitre VIII, conformément au repositionnement de la question effectué par le Secrétaire général Ban Ki-moon.

Nous avons hérité l'OSCE de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est réunie pour la première fois à Helsinki en 1975, à l'époque où l'éventualité d'un holocauste atomique n'était pas un simple exercice théorique, comme le stipule le préambule du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette Conférence a permis de renforcer la confiance, facteur indispensable pour prévenir les conflits et sortir du dilemme de la sécurité.

L'un des enseignements tirés de la longue crise qui a entraîné la Première Guerre mondiale, dont nous commémorerons le centenaire cette année, est l'effet délétère de la course aux armements. En fait, l'un des résultats les plus emblématiques de l'OSCE est le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui

est le type d'approche vis-à-vis de cette question qui sert au mieux les intérêts de la sécurité mondiale.

L'OSCE a joué un rôle considérable pour rapprocher les peuples par la voie du dialogue, même dans les moments les plus difficiles de la guerre froide. L'augmentation du nombre de ses États participants, ainsi que de ses partenaires en Méditerranée et en Asie signale l'importance des passerelles que cette organisation a jetées et de sa vision globale de la sécurité, une vision qui englobe non seulement la question de la défense, mais aussi et surtout le développement, l'environnement et le bien-être des peuples. L'inclusivité et la diversité de ses 57 États participants en sont le reflet.

Les trois piliers de l'ONU – paix et sécurité, droits de l'homme et développement – sont indivisibles et se renforcent mutuellement. La fragilité de l'un d'entre eux a inévitablement des conséquences sur les deux autres. Cette vision globale doit nous guider, tant au sein de cette organisation universelle que dans les organisations régionales et sous-régionales.

Force est de souligner l'importance des systèmes de prévention des conflits et d'alerte rapide. Il s'agit là d'un aspect central et complémentaire des principes de l'OSCE dans le cadre d'une approche globale de la sécurité qui va au-delà des perspectives militaires et nationales. Il s'agit d'une approche pluridimensionnelle capable de répondre aux défis actuels du système international.

Je tiens également à souligner l'importance de la coopération dans le domaine de la prévention, notamment au travers de l'éducation, ainsi que de la création ou du renforcement des réseaux.

L'OSCE affiche un ordre du jour pluriel qui correspond dans une large mesure aux trois piliers de l'ONU. En cette deuxième décennie du XXIe siècle, il serait risqué de cantonner l'idée de la sécurité à la dimension militaire de la politique mondiale. La sécurité ne peut être instaurée qu'en traitant des questions du développement, de l'environnement, de l'expansion et du renforcement de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme, y compris les droits des minorités, et en promouvant le dialogue entre les civilisations et la lutte contre le terrorisme. L'OSCE peut à cet égard apporter une contribution importante en opérationnalisant le paradigme de la sécurité humaine.

Une fois encore, nous réaffirmons devant ce Conseil la pertinence, de par leur complémentarité et leurs avantages comparatifs, des organisations régionales et sous-régionales pour le travail mené par l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à présenter mes félicitations les plus chaleureuses à M. Didier Burkhalter, Président de la Confédération suisse, pour son accession au poste de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour l'année 2014. Nous le remercions pour l'exposé qu'il a fait aujourd'hui sur les priorités qui seront celles de l'OSCE sous sa présidence.

L'approche de l'OSCE en matière de sécurité est un exemple à suivre parmi les efforts déployés pour relever aujourd'hui les défis grandissants posés à la sécurité, défis de plus en plus complexes et multiformes. La République de Corée apprécie et appuie le rôle unique de l'OSCE à cet égard. Nous notons tout particulièrement le fait que l'OSCE prend de véritables mesures pour faire face aux menaces transnationales et émergentes telles que le terrorisme, le trafic de stupéfiants et les défis posés à la cybersécurité.

Ayant accueilli la Conférence de Séoul sur le cyberespace, la République de Corée accorde une attention particulière à l'adoption par l'OSCE des premières mesures de confiance visant à diminuer les risques de conflit émanant de l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Nous croyons que ce type d'initiatives imprimera un élan opportun à la coopération régionale dans le domaine de la lutte contre de nouvelles formes de menace.

La République de Corée se félicite également du processus « Helsinki+40 » dont l'objectif est de renforcer les mesures de confiance face aux problèmes régionaux, ce qui est tout à fait en conformité avec les travaux du Conseil. Dans cet ordre d'idée, nous appuyons l'engagement pris par l'OSCE de favoriser la réconciliation dans les Balkans occidentaux en réglant les conflits prolongés dans le Caucase du Sud et en Transnistrie et en traitant de la nouvelle crise que traverse l'Ukraine, comme l'a expliqué le Président en exercice.

Un autre domaine que je voudrais évoquer a trait aux efforts continus que mène l'OSCE pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), s'agissant de la non-prolifération des armes de destruction massive. La République de Corée, qui assure actuellement la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par

la résolution 1540 (2004), apprécie au plus haut point les efforts déployés par l'OSCE pour renforcer la coopération avec le Conseil de sécurité dans ce domaine.

L'Asie centrale et l'Afghanistan sont une autre région qui préoccupe tant l'ONU que l'OSCE. Il faut féliciter l'OSCE d'avoir contribué à promouvoir la sécurité dans cette région, comme l'indique sa décision d'envoyer une équipe d'appui aux élections en Afghanistan pour l'élection présidentielle et les élections aux conseils provinciaux qui doivent avoir lieu en avril. Nous espérons que l'OSCE continuera à aider l'Afghanistan et l'Asie centrale de sa vaste expérience dans le domaine des mesures de confiance, de la prévention des conflits et de la reconstruction après un conflit.

D'une manière générale, nous souhaitons réitérer notre appui au rôle renforcé de l'OSCE en sa qualité d'accord régional en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. En tant que partenaire énergique de l'ONU pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales, nous attendons avec intérêt une coopération plus étroite entre l'OSCE et le Conseil.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je souhaite à mon tour une chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. M. Didier Burkhalter, Président de la Confédération suisse et Chef du Département fédéral des affaires étrangères. Je le remercie pour son exposé très clair sur ses priorités en tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2014.

J'entamerai mon propos par un sujet que le Président en exercice a mentionné et qui nous préoccupe tous. Je veux parler de l'Ukraine. Nous avons été choqués la semaine dernière par l'escalade de la violence dans plusieurs villes ukrainiennes qui a causé des dizaines de morts et de nombreux blessés. En Ukraine, comme dans les autres États participants, il est essentiel que les engagements pris dans le cadre de l'OSCE soient pleinement respectés et mis en œuvre. Les personnes responsables des violences doivent rendre compte de leurs actes.

Nous saluons les efforts déployés par la communauté internationale pour faire cesser les violences et trouver une issue pacifique et négociée à la crise. Nous appelons toutes les forces politiques à la retenue et à la poursuite du dialogue. L'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine doivent être préservées.

Une solution politique durable à la crise nécessite la formation d'un nouveau gouvernement inclusif, une réforme constitutionnelle et la préparation d'élections démocratiques, libres et équitables.

Pour appuyer cette solution politique, la contribution de l'OSCE sera d'importance. Le Président en exercice vient de nous donner un aperçu de la forme que cette contribution pourrait prendre, en étroite coopération avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et d'autres partenaires. Nous sommes convaincus qu'en Ukraine, l'OSCE saura une nouvelle fois jouer son rôle de pont entre l'est et l'ouest en vue de promouvoir la paix, la démocratie et la stabilité.

En tant que membre de l'OSCE, le Luxembourg soutient pleinement les priorités de la présidence suisse. Nous apprécions la coordination étroite de ces priorités avec celles de la Serbie, qui assumera la présidence de l'OSCE en 2015, et le renforcement de la continuité des activités et donc de l'efficacité de l'organisation.

Nous nous félicitons également de la coopération étroite qui s'est engagée entre les présidences successives depuis le Conseil ministériel de Dublin en 2012 afin d'approfondir la réflexion sur la vision d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasienne libre, démocratique, unie et indivisible. La nomination récente de huit coordinateurs chargés de mener les discussions est un pas de plus pour faire avancer le processus « Helsinki+40 ».

Nous saluons l'intention de la présidence suisse d'approfondir la coopération entre l'OSCE et ses partenaires sur le terrain. L'OSCE a en effet un rôle essentiel à jouer dans la médiation, la gestion et le règlement des conflits, de concert avec les Nations Unies et d'autres organisations régionales. C'est le cas en Asie centrale et dans le Caucase du Sud, à travers le groupe de Minsk et le processus des discussions de Genève. C'est le cas en Moldova pour le conflit transnistrien. Au Kosovo, l'OSCE a fourni un appui indispensable en facilitant les élections dans les quatre municipalités du nord, en application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Nous nous félicitons à cet égard de la bonne tenue, hier, de l'élection partielle visant à déterminer le maire de Mitrovica-Nord.

La Présidence de la Suisse est placée à juste titre sous le leitmotiv suivant : Construire une communauté de sécurité au service des individus. Le Luxembourg partage l'importance qui est ainsi accordée à la

dimension humaine de la sécurité. L'OSCE est fondée sur l'idée qu'une sécurité durable n'est possible que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont respectés. Je voudrais mettre en exergue, dans ce contexte, le soutien constant que mon pays apporte aux activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias et de la Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Leur autonomie et leur impartialité sont au cœur de l'organisation.

Lors de notre présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité au cours des quatre derniers mois de l'année 2013, le Luxembourg a œuvré pour que l'OSCE puisse mieux répondre aux défis posés par les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions. Nous avons aussi encouragé la coopération entre l'OSCE et l'ONU en Afghanistan, au vu des défis considérables que ce pays doit relever en 2014.

Je souhaite assurer au Président en exercice de l'OSCE et à son équipe que le Luxembourg n'épargnera aucun effort pour soutenir leur action. Et pour respecter le souhait de rendre cette séance d'information plus interactive, je conclurai mon intervention en posant une question au Président. Il a fait référence au phénomène des combattants étrangers, qui est particulièrement inquiétant en Syrie en ce moment. Dans la résolution 2139 (2014) qu'il a adoptée avant-hier, le Conseil de sécurité a exigé que tous les combattants étrangers se retirent immédiatement de Syrie. Selon le Président, quelle contribution l'OSCE peut-elle apporter pour lutter de façon générale contre le phénomène des combattants étrangers?

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance. C'est pour moi un grand plaisir que de souhaiter chaleureusement la bienvenue au Président de la Confédération suisse, M. Didier Burkhalter. Qu'il me soit permis de lui adresser mes félicitations à l'occasion de son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2014. Nous sommes pleinement confiants qu'il saura renforcer les capacités de l'organisation pour qu'elle puisse s'attaquer aux questions relatives à la sécurité, dans un cadre global de coopération.

L'OSCE, comme la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui l'a précédée, joue un rôle important et efficace pour lutter contre les menaces à la stabilité régionale en Europe, ce qui contribue à renforcer la sécurité et la stabilité dans le monde. Il ne fait aucun doute que sans cette contribution, il y aurait aujourd'hui moins de sécurité et de stabilité en Europe et dans le monde. Par conséquent, la Jordanie apprécie à leur juste valeur les efforts consentis par l'OSCE et sa coopération avec les Nations Unies en vue de la réalisation des buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et de la mise en œuvre des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cela ne manquera pas de contribuer au renforcement de la sécurité collective, tout particulièrement en ce qui concerne la diplomatie préventive, les mesures de renforcement de la confiance, l'arrêt de la course aux armements, la lutte contre les menaces transnationales, la médiation, la réconciliation et la négociation.

À cet égard, l'OSCE, dans le contexte de ses trois dimensions dans le domaine de la sécurité, dispose d'outils très utiles pour faire face aux défis internationaux et contribuer à l'instauration de la stabilité et de la paix. En effet, on ne peut pas parvenir à la sécurité et à la paix en s'attaquant aux défis internationaux par des moyens militaires uniquement. Il faut une démarche intégrée, qui tient compte des aspects économiques, sociaux et humains. C'est cette démarche même qui est au cœur du processus d'Helsinki et des efforts déployés par les Nations Unies pour régler divers conflits.

La Jordanie, qui est un partenaire méditerranéen de l'OSCE depuis 1998, attache une grande importance au rôle que jouent les partenariats entre l'OSCE et plusieurs pays méditerranéens pour renforcer le régime de sécurité dans la région euro-méditerranéenne. La Jordanie appuie de manière constructive l'établissement de partenariats dans divers domaines, car il s'agit d'un cadre de dialogue et d'échange d'idées et de connaissances sur la sécurité régionale. Les événements récents dans la région méditerranéenne ont mis en évidence la nécessité de renforcer et de promouvoir concrètement cette coopération, sur la base de la notion de complémentarité de la sécurité dans la région méditerranéenne et en Europe.

En ce qui concerne la coopération actuelle entre l'OSCE et le Gouvernement afghan pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité en Afghanistan, nous saluons les efforts déployés en complément de ceux de la communauté internationale visant à renforcer la démocratie et la stabilité, notamment grâce à une assistance technique pour l'organisation des prochaines élections locales et présidentielles.

Nous accordons particulièrement de l'importance aux différentes initiatives de l'OSCE visant à trouver

un règlement pacifique à la crise en Ukraine et à ses efforts pour régler les diverses crises dans les Balkans occidentaux et le Caucase du Sud, ainsi qu'aux discussions sur la coopération internationale. L'OSCE a montré qu'elle était capable de jouer un rôle essentiel dans la coordination avec l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union européenne, dans le but de régler des conflits et de consolider la paix dans la région des Balkans. À cet égard, la Jordanie apprécie les efforts que continue de déployer l'organisation au Kosovo, aussi bien pour ce qui est de la mise en place d'institutions démocratiques que du renforcement des droits de l'homme et de l'état de droit. La Jordanie salue les efforts déployés récemment par l'organisation pour faciliter les dernières élections locales dans le nord du Kosovo. Le travail de l'OSCE au Kosovo, en tant qu'élément de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, et sa coordination constante et étroite avec les organismes et bureaux des Nations Unies présents au Kosovo ont représenté une étape essentielle dans le développement de la coopération avec l'ONU sur le terrain.

Il ne fait aucun doute que la lutte contre les menaces et les défis internationaux font partie des éléments principaux de l'activité de l'OSCE. C'est pourquoi il faut trouver des solutions concertées pour s'attaquer aux retombées des risques posés par les catastrophes naturelles et le changement climatique qui aggravent désormais les autres menaces à la sécurité telles que la cybercriminalité, la prolifération des armes de destruction massive et le problème du terrorisme international, qui continue de représenter une menace réelle pour les États du monde. Des efforts concertés sont donc nécessaires pour s'attaquer à tous les aspects de ces problèmes, notamment en intensifiant la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, telle l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous saluons ici l'adoption à l'unanimité de la résolution 2133 (2014), par laquelle le Conseil appelle à ne pas verser de rançons aux ravisseurs terroristes et à ne pas accorder de concessions politiques pour faire en sorte que les otages soient libérés. Nous appelons tous les États à mettre en œuvre les dispositions de cette résolution avec efficacité et à intensifier le dialogue et la coopération entre eux à cet égard, afin de mettre un terme à ce phénomène.

M. Burkhalter a signalé dans son exposé un certain nombre d'axes auxquels la présidence suisse accordera de l'importance, y compris le respect des droits de l'homme et la lutte contre la torture, qui constitue un crime au titre des principes régissant le droit international. La communauté internationale doit s'employer à les combattre car la vie et la dignité humaines sont les fondements de la sécurité humaine, des droits de l'homme et de la démocratie.

Enfin, nous exprimons notre appui à la poursuite du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OSCE, par la coordination des efforts internationaux et par la définition d'une vision stratégique commune pour s'attaquer aux défis à la sécurité sous tous leurs aspects.

M. Cherif (Tchad) : Je me permets tout d'abord de souhaiter une très chaleureuse bienvenue à S. E. M. Didier Burkhalter, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et de le remercier pour son exposé au Conseil sur les priorités de sa présidence et, surtout, pour le vif engagement qu'il a exprimé en vue de relever les défis de son organisation.

Comme vient de le rappeler M. Burkhalter, l'OSCE est la plus grande organisation pour la sécurité régionale dans le monde avec, notamment, 57 États participants en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. Depuis 1992, elle est reconnue en tant qu'accord régional au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet effet, l'OSCE pourra, au-delà des régions qu'elle couvre, contribuer à jouer un rôle important dans la résolution des problèmes de l'heure auxquels la communauté internationale est confrontée. Les priorités de la présidence suisse pour 2014 dans les trois domaines d'activité de l'organisation – politico-militaire, économico-environnemental, et humain – contribueront incontestablement à améliorer la situation dans les pays membres qui font face aux défis de l'insécurité, des violations des droits de l'homme, à ceux liés à l'environnement ou aux crimes transnationaux. L'approche voulue par M. Didier Burkhalter s'appuie sur le renforcement des initiatives du dialogue, de la transparence et de la prévention, que ce soit en matière de conflit ou dans le domaine environnemental. Il voudrait également mettre à profit la médiation et la solidarité qui sont des moyens appropriés pour renforcer son action. Le renforcement institutionnel à travers la réforme de l'OSCE figure également parmi ses priorités, car il devrait pourvoir l'organisation de moyens efficaces pour affronter les défis de l'heure.

L'ouverture de l'organisation aux jeunes de pays membres ainsi qu'à la société civile devra contribuer au

rapprochement avec ces derniers, ce qui donnera un élan nouveau à cette organisation. Malheureusement, l'OSCE ne manquera pas d'être durement confronté au défi de la paix, compte tenu des conflits récents ou en cours dans certains États ou dans certaines zones. C'est le cas en Géorgie, en Bosnie-Herzégovine, dans les Balkans occidentaux, au Kosovo, au Nagorny Karabagh, et dans le Caucase du Sud. Les nouvelles tournures prises par la situation en Ukraine depuis quelques jours pourraient constituer de nouveaux défis à relever.

Les questions liées au respect des droits de l'homme font aussi partie des grands problèmes à régler, de même que la lutte contre la criminalité transnationale grandissante. Dans ces conditions, la consolidation de la collaboration entre l'ONU et l'OSCE revêt une importance capitale. L'OSCE mérite, de la part du Conseil, une attention et un soutien à la hauteur de son envergure et des problèmes qui l'attendent. C'est pourquoi nous appuyons les attentes exprimées par le Président en exercice de l'OSCE. Nous sollicitons le Conseil de sécurité pour qu'il renforce sans réserve sa coopération avec l'OSCE et particulièrement avec sa présidence, en vue d'une réalisation réussie des priorités fixées pour son mandat en 2014.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance et de nous donner une l'occasion d'avoir un échange de vues. Je voudrais souhaiter la bienvenue à S. E. M. Didier Burkhalter, Président de la Confédération Suisse et Chef du Département fédéral des affaires étrangères. Nous le félicitons de son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous le remercions également de son exposé sur les priorités suisses sous sa présidence et sur les perspectives de coopération entre l'OSCE et l'ONU.

L'Argentine accorde de l'importance aux contributions que les organisations régionales et sous-régionales apportent au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les débats tels que celui d'aujourd'hui nous permettent de réfléchir aux différentes dimensions des liens entre les organisations régionales et sous-régionales et l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'agit d'une question à laquelle mon pays attache une grande importance, et nous nous félicitons de la tendance observée au Conseil à maintenir des dialogues de ce type. Nous espérons qu'elle sera renforcée en tant que bonne pratique et qu'elle s'étendra à d'autres organisations régionales et sous-régionales sur un pied d'égalité et avec une égalité de traitement.

Les organisations régionales et sous-régionales s'avèrent déterminantes pour renforcer le système multilatéral, et améliorent la légitimité et l'efficacité de l'action de la communauté internationale lorsqu'il s'agit de lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et de promouvoir le dialogue et la coopération. Leur contribution vient en complément du travail effectué par l'ONU, et permet de mettre à profit les connaissances qu'ont les organisations régionales et sous-régionales de leurs propres régions et des causes des conflits. Ce sont là des avantages irremplaçables qui se révèlent d'une grande valeur pour les efforts de prévention et de règlement des conflits mais aussi de maintien et de consolidation de la paix. À cet égard, nous réaffirmons l'importance que mon pays attache à l'important travail qu'accomplit l'OSCE en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de gestion des crises et des situations d'après-conflit.

La coopération entre l'ONU et l'OSCE, qui se caractérise par son ampleur, du point de vue tant géographique que de la substance, a permis d'avoir une démarche mieux coordonnée entre les différents acteurs internationaux. On peut signaler, entre autres exemples, la coopération mise en place entre l'OSCE et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, qui a contribué aux efforts en faveur de la normalisation des relations et de la stabilité dans la région.

Il nous semble également important de mettre en avant une fois encore l'étroite collaboration existant entre l'OSCE et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui sans nul doute renforce l'action du Centre régional pour traiter aussi bien les problèmes nationaux ayant une incidence sur la stabilité régionale que les conséquences transnationales des menaces liées au terrorisme, au trafic de drogues et à la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'à la dégradation de l'environnement et à la gestion des ressources aquifères.

Pour ce qui est des priorités de la Suisse au cours de sa présidence, nous saluons la collaboration étroite instaurée avec la Serbie, qui lui succèdera en 2015, dans le cadre de l'élaboration d'un plan de travail sur deux ans, et ce, afin de garantir la continuité des mesures prises et de renforcer l'efficacité de l'organisation.

Nous nous félicitons de l’accent mis sur la coopération régionale dans les Balkans occidentaux, la promotion du dialogue entre les communautés du Kosovo, l’appui aux opérations et aux institutions de l’OSCE sur le terrain, ainsi que le dialogue et le rapprochement dans le Caucase du Sud, grâce à la participation aux discussions de Genève sur la stabilité de cette région en vue de favoriser la sécurité et la stabilité. Nous accueillons en outre avec satisfaction la volonté de la Suisse de consolider le rôle de l’OSCE en tant que lieu d’échange d’idées et de débat sur la maîtrise des armes classiques en Europe.

Quant à nous, compte tenu du fait que nos institutions ont érigé les droits de l’homme en politique d’État et que notre culture sociale est fondée sur les principes, normes et pratiques de l’égalité, de la non-discrimination, de la liberté individuelle et de la justice sociale, nous jugeons particulièrement opportun que la présidence suisse donne la priorité à la dimension humaine du respect des obligations contractées dans les domaines tels que la lutte contre la torture, le respect des droits de l’homme et de la primauté du droit dans la lutte contre le terrorisme, la protection des défenseurs des droits de l’homme, la promotion d’élections démocratiques et le respect des droits des personnes issues des différentes minorités. Étant donné l’importance que revêt la coopération en matière de lutte contre les menaces transnationales, tel le terrorisme, nous nous félicitons de l’organisation d’une conférence autour de la question de la lutte contre ces menaces tout en garantissant le respect des droits de l’homme.

Concernant une question qui figure à l’ordre du jour du Conseil de sécurité, à savoir l’Afghanistan, nous saluons la décision de l’OSCE de dépêcher, sur demande du Gouvernement afghan, une équipe d’appui aux élections présidentielle et provinciales, qui auront lieu en avril prochain. Cette décision constitue une contribution importante aux efforts consentis par la communauté internationale pour promouvoir la démocratie et la stabilité dans ce pays, alors que s’opère une transition et que les forces de sécurité internationales se retireront dans le courant de l’année, et elle témoigne des synergies positives qui peuvent se créer entre l’ONU et l’OSCE.

Enfin, nous nous félicitons du dialogue de haut niveau proposé par la Suisse pour avancer dans le processus de réforme de l’OSCE, conformément au mandat confié fin 2012 à la présidence par le Conseil ministériel de l’OSCE, dans le but d’améliorer la capacité d’action de l’organisation. Nous souscrivons à la vision et aux priorités définies par la Suisse pour les travaux de l’OSCE au cours de cette année. Nous prenons acte de l’accent mis sur la participation des jeunes, et faisons nôtre l’attachement de la Suisse à la parité et à l’égalité des sexes dans tous les processus de prise de décisions, puisque l’enjeu est bien de parvenir à des démocraties égalitaires et ouvertes à tous.

C’est pourquoi nous comptons sur le Conseil de sécurité, et sur l’ensemble du système des Nations Unies, pour renforcer les efforts de collaboration avec l’OSCE, sous la présidence actuelle, ainsi qu’avec d’autres organisations régionales et sous-régionales, l’objectif étant de relever ensemble les défis auxquels nous sommes confrontés pour garantir pleinement les droits de l’homme, la démocratie, la paix et la sécurité.

Je ne saurais terminer sans exprimer la solidarité de l’Argentine avec l’Ukraine et dire notre conviction que face à la situation que connaît actuellement ce pays, ce n’est que par le dialogue, et non par la violence, que le peuple et les diverses forces politiques et sociales en présence pourront régler de manière pacifique et démocratique leurs différends.

M. Nduhungirehe (Rwnada) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord souhaiter la bienvenue à S. E. M. Didier Bukhalter, Président de la Confédération suisse et Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et coopération en Europe (OSCE), et le remercier de son exposé détaillé. Je félicite également son pays pour son accession à la présidence de l’OSCE en 2014.

Près de 40 ans après sa création, le rôle joué par l’OSCE, par l’intermédiaire de ses systèmes d’alerte rapide, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement au lendemain d’un conflit, prouve qu’elle est l’un des partenaires importants de l’ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons en outre que ces types d’interaction avec les organisations régionales et sous-régionales sont un bon moyen d’améliorer la mise en œuvre de leurs mandats respectifs.

Nous avons pris note du lancement officiel du processus Helsinki+40 par l’Assemblée parlementaire de l’OSCE au mois de janvier. Nous attendons avec intérêt le parachèvement du document stratégique de l’OSCE en 2015, et espérons que la conclusion de cet exercice aidera l’organisation à contribuer plus efficacement au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En attendant, je voudrais encourager l'OSCE à coopérer également avec d'autres organisations régionales, principalement dans le domaine du partage des expériences, et plus particulièrement avec l'Union africaine, une organisation qui est en train de devenir un partenaire viable et irremplaçable pour le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent africain.

Je voudrais aussi remercier l'OSCE pour le rôle important qu'elle joue actuellement afin de faciliter divers processus de règlement de crises ou de conflits dans sa région, notamment au travers de la poursuite des efforts de médiation des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE concernant le conflit du Haut-Karabakh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Le Rwanda appuie la position exprimée dans la déclaration conjointe des Présidents des pays coprésidents du Groupe de Minsk, publiée le 18 juin 2013, qui réaffirme que seul un règlement négocié peut mener à la paix, à la stabilité et à la réconciliation, et ouvrir des perspectives de développement et de coopération dans la région.

Une autre grande contribution de l'OSCE à laquelle nous attachons beaucoup d'importance est l'aide qu'elle apporte à la destruction des surplus d'armes hérités de la guerre froide, en particulier en Ukraine et en Géorgie, ainsi que son appui à la maîtrise des armements par l'intermédiaire du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Il est par ailleurs fort encourageant de constater que la mise à jour du Document de Vienne et l'échange d'idées sur la maîtrise des armes classiques font partie des priorités de la présidence suisse.

Dans les Balkans, nous saluons la contribution active de l'OSCE aux élections municipales organisées récemment au Kosovo, ainsi que ses efforts pour promouvoir l'état de droit et son appui sans faille aux minorités roms et sintis.

S'agissant de l'action de lutte de l'OSCE contre les menaces transnationales, je me félicite que l'organisation entende organiser en avril une conférence sur les combattants étrangers opérant dans d'autres pays, et je compte que cette conférence débouchera sur des résultats fructueux.

Quant à l'Ukraine, nous sommes très inquiets de la situation actuelle dans ce pays participant de l'OSCE. Elle s'est avérée susceptible de prendre une tournure dangereuse, et s'est malheureusement soldée par des dizaines de morts et de blessés et par des destructions. Nous saluons les efforts du Président en exercice de l'OSCE pour trouver un règlement pacifique à cette crise, notamment en proposant la création d'un groupe de contact international pour l'Ukraine et la nomination d'un envoyé spécial dans ce pays.

Nous félicitons également la Pologne, l'Allemagne et la France d'avoir facilité l'accord du 21 février sur le règlement de la crise en Ukraine entre le Gouvernement et l'opposition. Nous avons pris acte de la tournure prise par les événements après la signature dudit accord, à savoir les motions adoptées par la Verkhovna Rada, le Parlement ukrainien, pour libérer l'ancienne Première Ministre, Ioulia Timochenko, de l'hôpital pénitentiaire où elle était détenue et de destituer Viktor Yanukovych. Néanmoins, nous espérons que toutes les parties appliqueront l'accord de bonne foi, en particulier en s'abstenant de toute forme de violence et en mettant en place un gouvernement d'unité nationale qui mette en oeuvre les réformes constitutionnelles et juridiques nécessaires d'ici l'élection présidentielle prévue avant la fin de l'année. Nous appelons tous les acteurs internationaux à respecter la souveraineté de l'Ukraine et à veiller à ce que le processus soit pris en main et dirigé par les Ukrainiens.

Enfin, je voudrais exprimer l'appui de mon pays à la vision et aux priorités présentées par la présidence suisse pour les travaux de l'OSCE cette année. Nous nous réjouissons par avance de la poursuite des bons rapports de coopération qui lient l'OSCE à l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que nous accueillons M. Didier Burkhalter au Conseil et que nous le félicitons de son accession à la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous le remercions en particulier de son exposé très instructif sur les projets et les priorités de l'OSCE pour 2014 et nous lui présentons tous nos vœux de succès pour la durée de son mandat.

L'OSCE reste une composante clef de la sécurité européenne. L'importance qu'elle revêt pour l'instauration de liens solides de coopération véritable entre ses quelque 50 États participants a été clairement mise en évidence dans l'exposé que nous venons d'entendre. Nous sommes satisfaits de voir l'OSCE non seulement accomplir des progrès notables en tant qu'organisation régionale, mais également renforcer sa coopération avec l'ONU dans la prévention, la

gestion et le règlement des conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, nous rendons hommage à la coopération étroite qui lie l'OSCE et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle important que l'OSCE joue actuellement pour faciliter les divers processus qui visent à régler les crises et conflits dans sa région. Nous nous félicitons également de l'importante priorité que le Président en exercice a accordée à l'accord obtenu entre les parties dans l'optique de régler la crise en Ukraine. Nous estimons que le processus de mise en œuvre sera consolidé par l'appui et le savoir-faire de l'OSCE, et nous appelons à accorder la priorité à la médiation, au dialogue et à la coopération dans la recherche d'une solution durable.

Nous saluons également les efforts de l'OSCE pour aider l'Azerbaïdjan et l'Arménie à trouver un règlement pacifique au conflit du Haut-Karabakh, et accueillons favorablement le dialogue facilité par l'Union européenne entre la Serbie et le Kosovo, et à l'appui duquel l'OSCE joue un rôle très important.

L'accent mis par l'OSCE sur les droits de l'homme, les droits de la femme, les questions relatives aux femmes et à la société civile, la liberté de la presse et la promotion de la démocratie dans le cadre de son programme mérite nos encouragements ainsi que tout notre soutien. Les difficultés rencontrées dans ces questions transversales soulignent la nécessité d'intensifier encore la coopération internationale afin de s'attaquer de manière collective à leurs causes profondes.

À l'avenir, les difficultés pressantes telles que les tensions actuelles en Ossétie du Sud, la consolidation de la liberté de la presse, la sécurité des journalistes et le règlement des différends territoriaux dans le Caucase du Sud représentent une occasion inédite de promouvoir le changement dans cette région. Nous nous faisons l'écho de la détermination de M. Burkhalter de faire face efficacement aux menaces transnationales qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, telles que la traite des êtres humains, le trafic de drogue et le terrorisme. Puisque les crimes transnationaux ne sont pas limités par des frontières territoriales, les combattre exige une coopération intégrale. Pour cette raison, nous exhortons l'OSCE à continuer de faire naître les occasions de coopérer et d'échanger des informations avec les agences régionales chargées de la sécurité, notamment avec le Comité des services de renseignement et de sécurité africains.

Enfin, nous estimons que la vision que nous a présentée le Président en exercice est la garantie, pour l'OSCE, d'un avenir très prometteur. C'est une vision de nature à encourager la stabilité régionale et la paix et la sécurité internationales. Un tel programme de travail sert les travaux du Conseil de sécurité, et mérite donc que nous l'appuyions et que nous l'entérinions. Mais l'OSCE doit maintenir son rôle dans la région. Elle doit conserver son caractère fondamental, c'est-à-dire rester l'enceinte atlantique la plus ouverte en matière de consultation et d'action conjointe.

Mme King (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier S. E. M. Didier Burkhalter et à lui souhaiter la bienvenue au Conseil en qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La coopération avec les organisations régionales et sous-régionales renforce indubitablement les efforts de l'ONU en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, de prévenir les conflits et de rétablir la stabilité dans les situations d'après-conflit. L'OSCE apporte un savoir-faire précieux dans ces domaines, et entretenir avec elle une coopération étroite aidera le Conseil dans ses efforts pour s'acquitter de son mandat.

En tant que partenaire de coopération asiatique de l'OSCE depuis 2009, l'Australie appuie résolument les travaux de cette organisation. Nous accueillons très favorablement les priorités qu'elle s'est fixées pour 2014, à savoir la promotion de la sécurité et de la stabilité, l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement de sa propre capacité d'action.

S'agissant des différends territoriaux, nous saluons les efforts de l'OSCE pour apaiser les tensions et encourager le dialogue entre les parties. Ces efforts sont indispensables pour aider à régler les différends territoriaux tels que ceux concernant le Haut-Karabakh, la Transnistrie, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

Nous nous félicitons de l'évolution récente de la situation en Ukraine, qui avance vers un dialogue pacifique – laquelle évolution a été appuyée par les appels de l'OSCE à s'abstenir de toute violence, à régler la crise par le dialogue et par des moyens politiques et à respecter les normes humanitaires internationales. L'Australie partage évidemment ces points de vue. Il sera important, dans les mois qui viennent, que l'OSCE apporte son assistance pour veiller à ce que

l’Ukraine reste à même de réaliser sa transition vers un nouveau gouvernement et une nouvelle constitution et de répondre aux aspirations du peuple ukrainien. À cet égard, l’Australie rend hommage à la volonté de l’OSCE de continuer de jouer son rôle et à la proposition du Président Burkhalter visant à que l’OSCE fasse office pour l’Ukraine de témoin impartial de la mise en œuvre des mesures convenues.

Nous félicitons l’OSCE d’avoir nommé récemment un Représentant spécial pour les Balkans occidentaux, région dans laquelle l’OSCE a œuvré de manière constructive pour faciliter la tenue récente d’élections municipales pacifiques et régulières dans le nord du Kosovo, ce qui a constitué une étape clef pour assurer l’application intégrale de l’accord du 19 avril. En Bosnie-Herzégovine, les efforts du Représentant spécial seront particulièrement importants pour améliorer la situation du pays sur le plan de la sécurité.

Nous nous félicitons également que l’OSCE continue de contribuer constructivement à restaurer la sécurité et la stabilité de l’Afghanistan, grâce à son équipe d’appui pour les élections, qui aidera à l’organisation des élections présidentielle et provinciales en avril.

Nous sommes heureux que l’OSCE accorde la priorité à l’élimination des menaces transnationales. Nous appuyons résolument les efforts qu’elle déploie actuellement pour lutter contre le terrorisme en s’attaquant à plusieurs aspects naissants de la menace terroriste. Nous nous félicitons, premièrement, de la priorité accordée par le Président Burkhalter aux enlèvements contre rançon. Avec l’adoption de la résolution 2133 (2014) il y a quelques semaines, le Conseil a envoyé un message d’unité au sujet de l’augmentation du financement du terrorisme au moyen des enlèvements contre rançon et au sujet du rôle que les organisations régionales peuvent jouer dans la lutte contre cette menace. Nous sommes d’accord avec le Président Burkhalter qu’une réponse commune doit être apportée à ce défi, et nous encourageons l’OSCE à utiliser le cadre solide fourni par la résolution 2133 (2014) pour continuer de mieux sensibiliser les membres, de renforcer leurs capacités et de resserrer la coopération entre eux afin d’empêcher le paiement de rançons aux terroristes et de tirer parti de l’appui fourni par les entités de lutte contre le terrorisme et leurs organes d’experts, ainsi que par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et son Mémorandum d’Alger sur les bonnes pratiques.

Deuxièmement, nous appuyons l’action de lutte contre l’extrémisme et le radicalisme menée par l’OSCE. La nature changeante de la menace terroriste et le fait qu’elle soit plus diffuse, avec des groupes qui comptent bien tirer parti des vulnérabilités sociales, économiques et de gouvernance, ont poussé le Conseil de sécurité, et les États Membres de l’Organisation des Nations Unies en général, à reconnaître que contrecarrer les stratégies de l’extrémisme violent est essentiel pour empêcher la propagation du terrorisme. L’OSCE accomplit clairement un travail précieux s’agissant de cette question, en particulier avec son prochain manuel de formation sur la de police de proximité. Le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité tirerait profit du partage par l’OSCE des données d’expérience tirées de son action dans ce domaine, pour améliorer l’interaction du Conseil avec les États Membres de l’ONU concernant leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, nous prenons acte de l’intention de l’OSCE de s’attaquer à la propension croissante de ses citoyens à se rendre hors de son espace pour prendre part à un conflit ou appuyer des activités terroristes. À l’instar d’autres membres de la communauté internationale, l’Australie est extrêmement préoccupée par ce problème, et il importe que la communauté internationale œuvre de concert pour y remédier, notamment en appliquant les interdictions de voyager imposées par le Conseil de sécurité et en prenant des mesures efficaces de lutte contre l’extrémisme violent.

L’Australie apprécie aussi à sa juste valeur l’importante action qui est menée par l’OSCE pour lutter contre la traite des personnes, et nous nous réjouissons d’avoir appuyé son programme de promotion de la protection des droits des victimes de la traite et des groupes vulnérables en Asie centrale.

Nous saluons aussi l’intention de l’OSCE de recentrer son programme sur la lutte contre le recours à la torture. L’Australie condamne le recours à la torture, quel que soit le pays qui y recourt et quelles qu’en soient les circonstances, et nous convenons avec le Président Burkhalter que les organisations régionales doivent s’efforcer de concrétiser sur le terrain les engagements pris dans le cadre des Nations Unies, spécifiquement en ce cas, en ratifiant la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il faut que la communauté internationale s’attache collectivement à éliminer l’utilisation de la

torture, et l'Australie attend avec intérêt de travailler avec l'OSCE à cette fin.

Le Président Burkhalter a donné au Conseil une idée claire des domaines où l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies pourraient renforcer leurs efforts mutuels. Le Conseil doit continuer de coopérer étroitement avec l'OSCE. Nous souhaitons au Président Burkhalter plein succès à la tête de l'OSCE durant cette année de travail important.

M. Araud (France) : Je salue naturellement la présence de M. Didier Burkhalter, Président de la Confédération suisse, et je félicite son pays pour son accession à la présidence de l'OSCE en 2014.

L'ONU comme l'OSCE ont un objectif commun, l'une au niveau global, l'autre au niveau régional : renforcer les liens et le dialogue entre les États pour ainsi mieux assurer leur sécurité.

À cet égard, je salue également la proposition de médiation en Ukraine faite par la présidence suisse de l'OSCE. Tous les efforts doivent être entrepris en vue d'une sortie de crise pacifique qui respecte les vœux du peuple ukrainien et les intérêts légitimes de tous les acteurs.

Après les violences qui ont endeuillé l'Ukraine au cours des derniers jours, nous devons accompagner les transformations qui ont lieu dans ce pays. Des institutions sont en train de se mettre en place. Bientôt un nouveau gouvernement devra organiser les élections dans les meilleurs délais. La France et l'Union européenne poursuivront leurs efforts pour favoriser les réformes démocratiques et la modernisation de l'Ukraine dans le respect de l'unité, de l'intégrité et de l'indépendance de ce pays.

L'OSCE aura tout son rôle à jouer, ne serait-ce parce qu'elle réunit tous les États concernés par la crise et se trouve donc dans une position unique pour surmonter les préoccupations géopolitiques des uns et des autres. Il ne faut pas recréer une ligne de fracture artificielle en Europe, dont l'Ukraine souffrirait en perdant son rôle de pont au cœur de notre continent.

Je reviendrais sur trois points de la coopération entre les Nations-Unies et l'OSCE. De l'Asie centrale à la Bosnie en passant par la Géorgie et le Kosovo, l'OSCE et l'ONU ont démontré leur capacité à travailler en bonne entente. Cette complémentarité tient premièrement à l'engagement de l'OSCE sur le terrain. En effet, l'OSCE, à travers ses missions de terrain, est présente dans le Caucase, en Asie centrale et dans les Balkans, souvent aux côtés de l'ONU. Dans le Caucase, l'OSCE travaille à la promotion du dialogue et à la restauration de la confiance. La présidence suisse en a d'ailleurs fait une de ses priorités.

La France est engagée, au titre de la coprésidence du Groupe de Minsk, avec les États-Unis et la Fédération de Russie, à aider l'Arménie et l'Azerbaïdjan à trouver un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. La reprise du dialogue de haut niveau entre les deux Présidents laisse espérer des avancées dans le processus de paix.

Sur la Géorgie, la France apporte son soutien aux discussions de Genève et au rôle joué par l'OSCE aux côtés de l'Union européenne et des Nations Unies, et réaffirme son soutien à l'intégrité territoriale du pays. Nous saluons la disponibilité exprimée par la présidence suisse de l'OSCE à relancer une discussion sur la présence de cette organisation en Géorgie à condition que les parties fassent preuve de flexibilité et de créativité.

En Asie centrale, l'OSCE contribue à la stabilisation régionale. Elle coopère avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la lutte contre les menaces transversales, exemple de coopération réussie avec les Nations Unies. L'OSCE aura aussi un rôle à jouer dans l'observation de l'élection présidentielle afghane prévue au printemps.

Dans les Balkans, l'OSCE, en collaboration avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, a permis aux électeurs du Kosovo de participer pacifiquement aux scrutins municipaux de novembre 2013. L'OSCE s'est acquittée de cette tâche avec professionnalisme, grâce, là encore, à sa présence substantielle sur le terrain. Elle sera de nouveau sollicitée en 2014 pour faciliter l'organisation des nombreux scrutins qui se dérouleront tant au Kosovo qu'en Serbie et en Bosnie.

Deuxièmement, les réflexions de fond engagées dans le cadre de l'OSCE contribuent au progrès global de la sécurité. Nous saluons la volonté de la présidence suisse de moderniser le Document de Vienne de 2011 relatif aux mesures de confiance et de renforcement de la sécurité. De même, nous soutenons son intention d'encourager la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, code important pour assurer le contrôle démocratique des forces armées et de sécurité. Par

ailleurs, nous nous réjouissons de la volonté de la Suisse d'organiser plusieurs séminaires consacrés à la lutte contre les menaces transnationales et destinés à favoriser la coopération entre les polices.

Enfin, nous souscrivons à la priorité d'encourager la mise en œuvre des engagements contractés par les États participants depuis 40 ans en matière de droits de l'homme. Nous attachons à cet égard une importance particulière à la liberté d'expression et à la liberté des médias.

C'est un fait que l'OSCE couvre un vaste espace, de Vancouver à Vladivostok, de partage de valeurs communes, un espace marqué par la conviction que la sécurité de l'espace euro-atlantique et euro-asiatique va de pair avec la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Ces valeurs sont également au cœur du projet des Nations Unies. La France soutient donc le dialogue lancé au Conseil ministériel de Dublin sur l'avenir politique de l'OSCE dans le cadre du processus « Helsinki + 40 ». Ces réformes permettront à cette organisation de rester un partenaire moderne et efficace auprès de l'ONU.

La France souscrit à la volonté de la présidence de renforcer les capacités de médiation de l'OSCE, gage de son engagement pérenne aux côtés de l'ONU dans la recherche de solutions durables aux conflits.

Je conclurai en adressant une nouvelle fois à la Suisse, ainsi qu'à la Serbie qui lui succédera et avec qui ces priorités ont été définies, tous les vœux de succès pendant sa présidence, et l'assurer du soutien de la France.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Conseil aujourd'hui, au Président de la Confédération suisse, S. E. M. Didier Burkhalter, et le remercier d'avoir exposé ses priorités en tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le Royaume-Uni appuie fortement l'OSCE. En tant qu'organisation régionale de sécurité majeure dans l'espace européen, elle est bien placée pour compléter l'action menée par l'Organisation des Nations Unies dans de nombreux domaines. La force des institutions de l'OSCE signifie que, lorsque tous les États participants font preuve de la volonté nécessaire, l'OSCE peut contribuer de manière importante à la promotion de la sécurité, de la stabilité, de la démocratie et de l'état de droit dans toute sa région.

Le Royaume-Uni appuie avec enthousiasme les priorités de la présidence suisse de l'OSCE. En tant que Président du Comité de sécurité, le Royaume-Uni travaille en étroite collaboration avec la présidence de l'OSCE afin de développer un grand nombre de ces priorités. Nous nous félicitons de l'accent mis sur la lutte contre le terrorisme, notamment la lutte contre le financement du terrorisme, en appuyant l'application des dispositions de la résolution 2133 (2014) par le tarissement des recettes que rapportent les enlèvements contre rançon. Nous nous félicitons également que l'OSCE poursuive ses travaux dans un certain nombre d'autres domaines, en particulier en ce qui concerne l'application de la résolution 1540 (2004), sur la non-prolifération des armes de destruction massive, et des résolutions ultérieures, pour encourager les organismes régionaux à contribuer à sa mise en œuvre; de la résolution 2117 (2013), sur les armes légères et de petit calibre, notamment en ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes; et de la résolution 1325 (2000), sur les femmes, la paix et la sécurité. S'agissant de cette dernière résolution, je tiens à souligner l'ajout de la question de la prévention de la violence sexuelle en période de conflit.

Nous acceuillons également avec satisfaction l'accent placé par la Suisse cette année sur les Balkans occidentaux, où l'OSCE est présente depuis longtemps. Elle est en mesure de renforcer l'action de l'Union européenne et d'autres organisations internationales sur place – par exemple en facilitant l'organisation d'élections, en promouvant l'interaction entre communautés, la liberté des médias et l'état de droit. En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, nous sommes profondément préoccupés par la violence qui a accompagné les récentes manifestations. Ces manifestations doivent être un rappel à la réalité pour nous tous. La communauté internationale doit se mobiliser fortement afin de contribuer au renforcement des institutions bosniennes et de l'intégrité territoriale du pays. L'OSCE aura indubitablement un rôle à jouer dans cet effort.

Une situation qui exige toute l'attention de la communauté internationale, y compris de l'OSCE, est la situation qui règne actuellement en Ukraine, qui a été marquée par une violence et des événements dramatiques au cours des derniers jours. Cette violence a provoqué la mort de plus de 80 personnes et fait plus de 600 blessés. Des scènes aussi terribles n'ont pas leur place dans l'Europe du XXIe siècle. Nous présentons

nos condoléances aux familles de toutes les victimes, et nous exprimons toute notre sympathie aux blessés.

La situation évolue très rapidement en Ukraine, depuis que Yanukovych a quitté Kiev. En son absence, le Parlement ukrainien a adopté, à une vaste majorité, une série de décrets dont les détails ont été communiqués aux membres du Conseil ce matin dans une lettre adressée par la Mission de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ils prévoient notamment la formation d'un gouvernement d'unité. Ce gouvernement d'unité va devoir agir rapidement pour instaurer un système politique stable, ouvert et équitable, et s'efforcer de répondre aux aspirations de la population ukrainienne. Il doit mettre en place les conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières en mai et garantir l'application du principe de responsabilité pour les graves violations des droits de l'homme et les actes de violence perpétrés ces trois derniers mois. Nous espérons que le Gouvernement fera appel à l'expertise avérée de l'OSCE. Il est crucial d'organiser des élections libres et régulières pour rétablir la confiance des Ukrainiens et éviter des tensions futures.

Nous rendons hommages aux efforts déployés par l'OSCE en Ukraine. En décembre, le Conseil des ministres de l'OSCE s'est réuni à Kiev sur fond de manifestations populaires de grande envergure. Depuis, l'OSCE contribue aux efforts visant à favoriser le règlement pacifique de la situation, usant de ses bons offices en matière de médiation. Nous nous félicitons que M. Burkhalter ait nommé un diplomate suisse respecté, Tim Guldimann, son envoyé personnel en Ukraine.

Le Royaume-Uni est déterminé à appuyer une Ukraine stable, unie et économiquement prospère. Le rôle de la communauté internationale doit être de faire en sorte que les citoyens ukrainiens puissent décider de leur avenir. Ce n'est pas un jeu à somme nulle. Tous les membres de la communauté internationale veulent une Ukraine stable et prospère. Nous devons maintenant travailler de concert pour contribuer à rétablir la stabilité et protéger l'économie ukrainienne.

Je remercie une nouvelle fois M. Burkhalter de son exposé. Le Royaume-Uni continuera de collaborer étroitement avec lui ainsi qu'avec son équipe à Vienne pour veiller à ce que notre vision commune de l'OSCE, en tant que plateforme de dialogue et de coopération dans une région souvent divisée, continue d'être promue en 2014.

Mme **DiCarlo** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je souhaite à mon tour la bienvenue au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Didier Burkhalter, au Conseil de sécurité. Je le remercie de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui sur les activités de l'OSCE sous la présidence de la Suisse.

Nous félicitons le Président en exercice des efforts qu'il déploie pour promouvoir la sécurité et la stabilité, renforcer la capacité de l'OSCE à lutter contre les menaces transnationales, régler les conflits prolongés, garantir la sécurité après les catastrophes naturelles et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous saluons également l'engagement sans faille de M. Burkhalter en ce qui concerne l'Ukraine, et prenons acte du fait qu'il a confirmé à plusieurs reprises la volonté de l'OSCE d'aider l'Ukraine à bâtir un avenir pacifique.

Les États-Unis suivent attentivement l'évolution de la situation en Ukraine. Nous avons toujours plaidé pour la désescalade de la violence, les réformes constitutionnelles, la formation d'un gouvernement de coalition et l'organisation d'élections sans tarder. Le principe immuable qui doit guider toute avancée est qu'il appartient au peuple ukrainien de décider de son avenir. Nous saluons les efforts constructifs que déploie le Parlement ukrainien, et continuons d'appeler à la formation d'un gouvernement d'unité nationale technocratique et représentatif. Au cours des mois à venir, nous allons collaborer avec les autres États au sein des organisations européennes et internationales compétentes pour contribuer à l'avènement d'une Ukraine forte, prospère, unie et démocratique. Nous demandons instamment aux autorités ukrainiennes d'accepter les offres d'assistance de l'OSCE, notamment celles du Président en exercice, du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et de la Représentante pour la liberté des médias en ce qui concerne la médiation, les missions d'établissement des faits, la surveillance des élections, l'examen législatif et autres. La mise en place rapide de telles mesures favoriserait la transparence à l'égard de la population, qui a désespérément besoin de réponses et de voir les responsabilités établies.

Le programme de l'ONU et de l'OSCE est ambitieux et solide, et les deux organisations travaillent main dans la main sur un grand nombre de questions, de la lutte contre le terrorisme et les divers trafics à l'alerte rapide en passant par le règlement des

conflits, la démocratisation et la bonne gouvernance. Le mémorandum d'entente entre l'OSCE et l'ONU sur les projets communs pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que le plan d'action conjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'OSCE sur la lutte contre les menaces transnationales, représentent deux exemples concrets de collaboration entre ces organisations pour lutter contre les grands problèmes qui revêtent une importance mondiale. Nous attendons avec intérêt la pleine mise en œuvre de ces accords.

Les États-Unis considèrent l'OSCE comme un partenaire solide dans la lutte internationale contre le terrorisme. Cette organisation participe au renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme en menant des programmes de formation qui promeuvent des normes de comportement responsable des États, en partageant ses pratiques optimales et en aidant à leur mise en œuvre, ainsi qu'en fournissant une assistance aux États participants qui mettent au point des politiques de lutte contre le terrorisme respectueuses des droits de l'homme. L'OSCE a pris la tête des efforts de réflexion autour du rôle que joue l'autonomisation des femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent, organisant à cet effet de nombreuses réunions d'experts, la dernière en date à l'occasion du Symposium international sur le terrorisme et la criminalité transnationale qui s'est tenu en Turquie, en décembre. Nous nous félicitons que l'OSCE ait décidé d'approfondir sa collaboration avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, créé par les États-Unis et d'autres gouvernements intéressés et dont la mission principale est de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Les bonnes relations entre voisins sont un indicateur vital du fait que notre objectif commun d'une sécurité coopérative et indivisible est en train d'être réalisé. Nous invitons donc le Représentant spécial du Président en exercice pour les Balkans occidentaux, l'Ambassadeur Stoudmann, à faire preuve d'ambition dans ses efforts pour promouvoir la réconciliation et la coopération dans la région. Il y a déjà des progrès encourageants au Kosovo, où l'OSCE joue un rôle primordial en contribuant à la mise en œuvre de l'Accord historique du 19 avril entre Belgrade et Pristina, notamment en facilitant l'organisation des élections locales dans le nord du Kosovo.

Nous saluons l'engagement de longue date de l'OSCE et son rôle de chef de file pour tenter de trouver des solutions aux conflits prolongés en Europe. La communauté internationale ne doit pas permettre que le statu quo persiste en Géorgie, dans le conflit du Haut-Karabakh ou dans le conflit transnistrien. Les deux représentants spéciaux pour le Caucase du Sud et la République de Moldova, respectivement, que le Président en exercice a nommés en collaboration avec la Serbie, doivent aider les parties à ces conflits à trouver et mettre en œuvre des mesures qui permettront de promouvoir un règlement pacifique.

En dehors de sa région, l'OSCE met ses connaissances au service de pays partenaires en Asie et dans la Méditerranée. Par exemple, l'École des cadres pour la gestion des frontières de l'OSCE, qui se situe à Douchanbé, propose une formation spécialisée aux organismes chargés de sécuriser les frontières en provenance de toute l'Asie centrale, de l'ensemble de la région de l'OSCE et de l'Afghanistan.

Les États-Unis appuient fermement la relation spéciale de l'OSCE avec l'Afghanistan, un partenaire de coopération de l'OSCE, et attachent une grande valeur à l'engagement actif et continu de l'OSCE au cours de cette année cruciale de transition. Le travail de cette organisation en Afghanistan complète les efforts de l'ONU, y compris son appui aux prochaines élections que tiendra ce pays. Des élections crédibles, transparentes et inclusives sont d'une importance critique pour la stabilité et le développement de la démocratie en Afghanistan. C'est pourquoi les États-Unis ont versé environ 2 millions de dollars au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE pour le déploiement d'une équipe d'assistance électorale en Afghanistan. Nous espérons que cette équipe recevra de nouvelles contributions de la part des États participants et des États partenaires de l'OSCE.

S'agissant des droits de l'homme, nous souscrivons à l'accent mis par le Président en exercice sur la mise en œuvre des engagements à dimension humaine de l'OSCE. L'OSCE est une des principales organisations actives dans le domaine de la protection des droits de l'homme, de la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, de l'égalité entre hommes er femmes et de l'appui aux droits des citoyens d'exercer leurs libertés fondamentales de réunion, d'association, d'expression et de conviction religieuse. Nous saluons les objectifs exprimés par le Président en exercice de travailler en étroite coopération avec la société civile et de renforcer les efforts de l'OSCE afin d'assurer que les

États participants s’acquittent de leurs engagements à dimension humaine.

Les États-Unis sont un membre actif de l’OSCE, et nous restons pleinement engagés dans ses importantes activités. Le dialogue continu et renouvelé et les efforts collectifs de l’OSCE et de ses États participants n’ont jamais revêtu une telle importance et nous nous félicitons des objectifs visés et des actions menées en coordination avec l’ONU.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l’initiative prise par la Lituanie d’organiser cette séance d’information sur l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et remercie M. Burkhalter, Président de la Confédération suisse et Président en exercice de l’OSCE, de participer à la présente séance. Nous avons écouté son exposé avec grande attention.

Importante organisation régionale, l’OSCE a, au fil des ans, contribué de manière positive aux efforts visant à mener une diplomatie préventive, à renforcer la sécurité et la confiance mutuelle, à arbitrer les différends régionaux et à lutter contre le terrorisme et la criminalité. La Chine apprécie ces efforts et a écouté avec soin les priorités de la présidence suisse de l’OSCE qui ont présentées par M. Burkhalter. Nous encourageons l’OSCE à continuer à exploiter pleinement ses avantages et à jouer un rôle positif et constructif dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

En vertu de la Charte des Nations Unies, c’est au Conseil de sécurité qu’incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Chine appuie les efforts de l’ONU, dont ceux du Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte, visant à renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Cette coopération doit se faire dans le respect rigoureux des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des normes fondamentales des relations internationales, notamment les principes du respect de la souveraineté, de l’intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. L’ONU et les organisations régionales et sous-régionales doivent optimiser leurs avantages respectifs et renforcer leur complémentarité et leur coordination.

La Chine appuie la coopération entre l’ONU, le Conseil de sécurité et l’OSCE pour le maintien de la paix et de la stabilité régionales. Nous espérons que les voies de coopération seront élargies et les approches diversifiées afin d’établir une coopération pragmatique et efficace, ce qui permettra ainsi de contribuer ensemble à l’instauration d’une paix, d’une stabilité et d’un développement régionaux et internationaux.

La Chine a suivi de très près la situation en Ukraine. Nous espérons que toutes les parties continueront à régler leurs différends et désaccords de manière pacifique et dans le respect du droit au moyen de consultations politiques, et que la stabilité politique et l’ordre seront rétablis dès que possible. La Chine espère que la communauté internationale continuera d’apporter une contribution positive à la stabilité de la situation en Ukraine. Nous respectons le choix fait par le peuple ukrainien sur la base des conditions nationales. Nous sommes prêts à continuer à développer avec l’Ukraine un partenariat stratégique fondé sur la paix et l’intérêt mutuel.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité au Président de la Suisse en sa qualité de Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous lui savons gré de son exposé très complet.

La Fédération de Russie a toujours été favorable au développement et à l’amélioration de la coopération entre l’ONU et les mécanismes régionaux et sous-régionaux sur la base de la Charte des Nations Unies, notamment le Chapitre VIII. La coopération entre l’ONU et l’OSCE doit reposer sur la même fondation.

La coopération entre ces deux organisations est tout à la fois régulière et multilatérale. Elle porte sur tous les aspects de la sécurité, ainsi que sur les questions multidimensionnelles. Les activités de l’OSCE complètent le travail de l’ONU et facilitent la mise en œuvre des mécanismes convenus au niveau mondial dans son domaine de responsabilité régionale et dans le cadre de son mandat.

La Russie coopèrera de manière constructive avec le Président en exercice suisse qui, nous en sommes convaincus, mènera une politique équilibrée dans l’intérêt de tous les États Membres. D’une manière générale, nous appuyons les trois priorités identifiées par le Président en exercice pour 2014, à savoir, le renforcement de la sécurité et de la stabilité, l’amélioration des conditions de vie, et le renforcement des capacités de l’OSCE. Le programme de travail de l’OSCE dans ces trois domaines semble équilibré car

il englobe les aspects militaire, politique, économique, environnemental et humanitaire.

Nous notons la volonté du Président en exercice de prendre en considération les priorités et les approches de la Fédération de Russie, notamment en matière de lutte contre les menaces transnationales telles que le terrorisme et le trafic de stupéfiants, la protection des droits des minorités nationales, la défense des valeurs traditionnelles et la lutte contre le néonazisme et l'extrémisme, ainsi que la réforme de l'OSCE, dont la rationalisation des activités de surveillance électorale menées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

S'agissant d'assurer la stabilité régionale et d'éliminer les lignes de divisions, nous pensons que l'OSCE pourrait être appelée à harmoniser les processus d'intégration en Europe occidentale et orientale et à garantir la liberté de circulation, notamment en simplifiant les régimes de visa, surtout que l'OSCE avait d'abord été créée pour éliminer ces lignes de division.

Dans le cadre du processus « Helsinki+40 », et dans l'optique notamment du développement de la coopération européenne, de la mise au point des principes de sécurité et de l'adaptation de l'OSCE aux défis du XXIe siècle, nous réaffirmons notre volonté d'envisager la possibilité d'organiser un sommet de l'OSCE en 2015, si des résultats substantiels sont réalisés dans ces domaines.

Nous sommes favorables à une plus grande interaction entre l'ONU et l'OSCE sur la base de la déclaration de 2006 sur la coopération. Nous croyons que l'OSCE, compte tenu du rôle de coordination de l'ONU, peut apporter une contribution considérable aux efforts internationaux visant à assurer la paix et la sécurité dans sa zone de responsabilité. Il nous semble que le plus grand potentiel est une coopération dans la lutte contre les menaces transnationales telles que le terrorisme international, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants. Nous notons le haut niveau d'interaction pratique entre le secrétariat du département chargé de la lutte contre les menaces transnationales de l'OSCE et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Leurs initiatives conjointes produisent des résultats concrets.

Nous sommes d'avis que la coopération dans ce domaine doit reposer sur des efforts visant à conjuguer les avantages comparatifs de chaque organisation, à savoir le format régional de l'OSCE et les capacités mondiales de l'ONU, ce qui éviterait le double emploi et le gaspillage de ressources, en particulier dans les régions où les deux organisations sont très actives. C'est le cas par exemple en Asie centrale. Les zones prioritaires de coopération sont bien connues : lutte contre le trafic de stupéfiants et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, coopération dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment de capitaux, la traite des personnes et la migration illégale.

Il est clair que la valeur ajoutée de l'OSCE tient également à sa capacité à traiter des questions humanitaires, notamment la lutte contre la traite des personnes et la migration illégale, et à promouvoir la tolérance et le dialogue entre les civilisations. Elle peut également aider à combattre la xénophobie et la discrimination en protégeant notamment les droits des minorités nationales, religieuses et linguistiques, ce qui, comme nous le savons, est un problème particulièrement grave dans plusieurs pays d'Europe.

Nous prenons note des perspectives de coopération sur un volet relativement nouveau pour l'OSCE, à savoir la mise au point de mesures de confiance et le recours aux technologies de l'information et des communications, où cette organisation dont le Siège est à Vienne complète les efforts déployés mondialement par l'ONU dans le domaine de la sécurité de l'information à l'échelle internationale.

En même temps, nous sommes vivement préoccupés par les tentatives visant à mettre en place à l'OSCE des mécanismes de surveillance des pratiques tels qu'il en existe à l'ONU, et de mettre en application, par le biais de l'OSCE, des documents non consensuels de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme. Nous jugeons inquiétante l'intention de certains pays d'intégrer des concepts dérivés de la résolution 1325 (2000) dans les travaux de l'OSCE, en dépit de l'absence de conflit armé sur son territoire.

Par ailleurs, il existe toute une série de problèmes importants qui ne sont pas couverts par la coopération entre l'ONU et l'OSCE. Des améliorations importantes sont donc nécessaires pour renforcer cette coopération, notamment en matière de protection des droits des enfants, un domaine dans lequel l'ONU a beaucoup d'expérience. Un autre domaine pertinent serait la protection des valeurs traditionnelles, une question actuellement à l'examen au Conseil des droits de l'homme.

Il a été fait référence à la situation en Ukraine dans l'exposé du Président en exercice de l'OSCE et dans un certain nombre d'autres déclarations que nous avons suivies aujourd'hui. Cependant, nous ne comprenons toujours pas comment un changement de régime non constitutionnel, par la violence, dans ce pays est conforme aux principes de l'OSCE ou à l'état de droit, un sujet qui est tellement à la mode en ce moment au Conseil.

Le Président en exercice de l'OSCE s'est exprimé favorablement au sujet de l'accord du 21 février, qui a été signé par un certain nombre de représentants, notamment les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de la Pologne et de la France, et paraît-il, le représentant de la Russie. Je tiens à préciser que le représentant de la Russie à ces négociations n'a pas signé cet accord. Nous craignions en effet que l'accord du 21 février ne serve de paravent à des mesures inconstitutionnelles par la suite, et c'est effectivement ce qui s'est passé.

À ce stade, je voudrais faire part aux participants à la séance d'aujourd'hui du Conseil de sécurité de quelques éléments figurant dans la déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie relativement à la situation en Ukraine. La Fédération de Russie est vivement préoccupée par l'évolution de la situation en Ukraine. L'accord du 21 février n'a pas été mis en œuvre, malgré qu'il ait été signé en présence des Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de la Pologne et de la France. Les États-Unis, l'Union européenne et d'autres organisations internationales ont accueilli favorablement ce document. Les émeutiers n'ont pas été désarmés. Ils refusent de quitter les rues de la ville, qui sont sous leur contrôle effectif, ainsi que les bâtiments administratifs. Leurs actes de violence se poursuivent.

Nous sommes surpris de voir qu'un certain nombre de personnalités politiques européennes se sont empressées de déclarer qu'une élection présidentielle est prévue en mai en Ukraine, alors que l'accord du 21 février prévoit que les élections ne doivent se tenir qu'après la conclusion du processus de réforme constitutionnelle. Il est clair que pour cette réforme soit menée à bon terme, toutes les forces politiques, de toutes les régions en Ukraine, doivent y prendre part, et ses résultats doivent faire l'objet d'un référendum. Nous sommes convaincus qu'il faut tenir pleinement compte des préoccupations exprimées par les députés des régions de l'est et du sud de l'Ukraine, à savoir Crimée et Sébastopol, lors de la réunion qui s'est tenue le 22 février à Kharkov, en Ukraine.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la légitimité des mesures prises actuellement par la Rada suprême d'Ukraine. Par simple opportunisme révolutionnaire, les membres de la Rada promulguent des prétendues décisions et lois, dont certaines sont conçues pour porter atteinte aux droits humanitaires des Russes et d'autres minorités qui vivent en Ukraine. Il y a eu des appels à une quasi-interdiction de la langue russe, à la mise en accusation de certains responsables, à la dissolution de certains partis et associations, à la fermeture de certaines stations des médias indésirables et à la levée des restrictions à la propagande de l'idéologie néo-nazie. Il existe une politique consistant à museler les opposants dans diverses régions de l'Ukraine par des méthodes dictatoriales, et parfois terroristes. Aujourd'hui, les sanctuaires orthodoxes font l'objet de menaces. Les extrémistes nationalistes continuent de vandaliser des monuments commémoratifs dans plusieurs villes ukrainiennes, et dans certaines capitales européennes, leurs partisans se sont mis à vandaliser des monuments érigés à la mémoire des soldats soviétiques. De tels incidents constituent des violations de l'accord du 21 février. Ils discréditent les promoteurs de l'accord et ceux qui s'en sont portés garants, et représentent une menace à la paix civile, à la stabilité de la société et à la sécurité des citoyens.

Nous tenons à souligner qu'à notre avis, les positions exprimées par plusieurs de nos partenaires occidentaux ne reflètent aucune préoccupation pour le sort de l'Ukraine, mais plutôt un programme géopolitique unilatéral. Nous ne les avons pas entendus condamner les actes des extrémistes, même par principe, y compris les manifestations antisémites et néo-nazies. Par ailleurs, délibérément ou non, ils encouragent ce genre d'actes d'une certaine manière.

Nous avons l'impression que l'accord du 21 février, avec le consentement tacite de ses promoteurs étrangers, est utilisé comme un paravent pour promouvoir un changement de régime par la force en Ukraine en créant une situation de fait sur le terrain, sans aucune volonté de rechercher un consensus parmi les Ukrainiens dans l'intérêt de la réconciliation nationale. Nous sommes particulièrement préoccupés par les tentatives visant à pousser des entités internationales, y compris le Secrétariat de l'ONU, à entériner cette démarche.

Nous appelons tous les acteurs impliqués dans la crise en Ukraine à faire preuve du sens le plus élevé

de responsabilité et à tout mettre en œuvre pour que la situation ne se détériore davantage, à retourner sur la voie de la légalité et à réprimer les activités de tous les extrémistes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Lituanie.

Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue au Président de la Confédération suisse en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le remercier de son exposé détaillé d'aujourd'hui.

L'organisation qu'il dirige est la plus grande organisation de sécurité régionale travaillant en partenariat avec l'ONU. Elle a une approche unique en matière de sécurité, une approche globale qui a pour pilier le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et dans le cadre de laquelle les États participants débattent ouvertement des défis urgents en matière de sécurité et examinent régulièrement l'état de la mise en œuvre de leurs engagements.

Je voudrais exprimer toute la satisfaction de la Lituanie quant aux priorités fixées par la présidence suisse de l'OSCE, qui mettent l'accent sur la promotion de la sécurité et de la stabilité, la mise en œuvre des engagements de l'OSCE et le renforcement de la capacité d'action de l'OSCE. L'OSCE demeure un partenaire important de l'ONU en vertu du Chapitre VIII de la Charte.

Nous nous réjouissons à la perspective de l'initiative de la présidence suisse de l'OSCE d'organiser une conférence consacrée au renforcement de la coopération entre l'OSCE, l'ONU et d'autres organisations internationales, l'accent étant mis sur la dimension humaine.

Parmi les principaux exemples de la coopération entre l'ONU, l'OSCE et l'Union européenne, l'on peut citer notamment leurs riposte et mesures coordonnées pendant la crise au Kirghizistan en 2010, ainsi que leurs contributions à la sécurité et à la stabilité au Kosovo.

Les discussions internationales de Genève pour examiner les conséquences de la guerre de 2008 en Géorgie sont un bon exemple de la coopération entre l'OSCE et l'ONU dans le domaine de la médiation. Ces efforts peuvent être renforcés par la présence de l'OSCE et de l'ONU sur le terrain sur tout le territoire de la Géorgie.

Les événements tragiques qui se déroulent sous nos yeux en Ukraine, et les changements démocratiques impressionnants dont nous avons été témoins tout récemment, nous rappellent vivement qu'il est impossible de faire fi des aspirations du peuple à la liberté, à la démocratie, à la dignité humaine et à la justice. Un pouvoir politique qui ne tient pas compte de la volonté et des aspirations de la grande majorité des citoyens et ne se préoccupe que de ses propres intérêts égoïstes perd toute légitimité démocratique et la confiance de son peuple et ne saurait durer.

La Lituanie salue les changements démocratiques en cours en Ukraine et le rôle de chef de file que la Rada suprême a joué avec détermination dans ce processus historique. Nous espérons que cela ouvrira la voie à un règlement rapide et pacifique de la crise politique provoquée par l'ancien Gouvernement et le Président Yanukovych. Nous nous félicitons de l'adoption, à Kiev au cours de ces derniers jours, de nouveaux décrets et d'autres décisions visant à jeter les bases d'un nouveau cadre constitutionnel, consolider les fondements d'une réforme juridique globale et régler les questions en suspens ayant trait à la justice sélective.

La Lituanie demeure fermement résolue à appuyer la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que son intégration européenne. Nous estimons que l'OSCE et en particulier le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ont un rôle important à jouer dans le processus de préparatifs de nouvelles élections en Ukraine.

Le Conseil ministériel de l'OSCE réuni à Vilnius en 2011 a adopté une décision sur les cycles du conflit, qui a mis à la disposition de l'organisation les outils nécessaires pour prévenir les conflits et réagir en cas de conflit. Ces outils ne doivent pas rester inutilisés. La volonté politique d'utiliser ces outils demeure un facteur crucial.

Nous nous félicitons de l'accent mis par l'OSCE sur la lutte contre les menaces transnationales. Les menaces à la cyber-sécurité ne cessent d'augmenter, et nous félicitons l'OSCE qui a fait œuvre de pionnier pour ce qui est des mesures de confiance en matière de cyber-sécurité au niveau régional. Nous sommes favorables à ce que l'on examine la possibilité d'appliquer cette même démarche en dehors de l'OSCE.

L'OSCE joue également un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce

illicite des armes légères sous tous ses aspects, en particulier en aidant les États participants à élaborer une législation pertinente. L'OSCE devrait faciliter davantage la coopération entre les pays d'Asie centrale et l'Afghanistan, surtout dans le domaine de la gestion des frontières, y compris par l'entremise de l'École des cadres pour la gestion des frontières de l'OSCE située à Douchanbé.

La sécurité énergétique a des liens directs avec l'indépendance d'action sur les plans économique et politique dans les affaires internationales et a une incidence directe sur la sécurité, le développement et la prospérité des pays. Nous prenons note du rôle complémentaire que joue l'OSCE dans la promotion du dialogue sur la sécurité énergétique, dans le cadre d'une coopération plus étroite avec l'ONU.

Les nouveaux défis régionaux liés à l'utilisation des ressources naturelles, y compris l'eau, méritent également que l'organisation leur accorde toute son attention. Nous aimerions connaître l'opinion du Président en exercice sur la meilleure façon pour l'OSCE et l'ONU de traiter les questions liées aux ressources des eaux intérieures en Asie centrale.

Il ne peut y avoir de sécurité et de stabilité durables sans respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Lituanie a toujours appuyé le travail des institutions indépendantes de l'OSCE portant sur la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en matière de droits de l'homme. La liberté d'expression et la liberté des médias sont des domaines en faveur desquels l'OSCE doit continuer de s'engager en particulier. En outre, la mise en œuvre de la résolution 1738 (2006) sur la protection des journalistes reste essentielle.

Il est essentiel que les femmes exercent pleinement leurs droits, sur un pied d'égalité, afin de garantir un espace de l'OSCE plus pacifique, plus sûr et plus démocratique. La désignation de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes sur tous les sites d'opérations et dans tous les départements de l'OSCE et la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes sont essentielles. Les activités menées par l'OSCE sur le terrain en Asie centrale, dans leurs trois dimensions, méritent une attention particulière, notamment le travail réalisé en matière de réformes démocratiques et de droits de l'homme. Ces activités sont pertinentes et devraient être maintenues.

Pour terminer, le Président en exercice suisse peut être assuré de l'appui soutenu de la Lituanie à son action et aux priorités de sa présidence. La Lituanie continuera également d'appuyer le rôle de l'OSCE dans la réalisation d'une communauté de sécurité libre, démocratique, unie et indivisible conforme aux principes et engagements définis dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à M. Burkhalter afin qu'il réponde aux observations formulées et aux questions soulevées.

M. Burkhalter (*parle en anglais*) : Tout d'abord, sur une note légère, je voudrais remercier tous les membres qui ont essayé de prononcer mon nom le mieux possible. Mon prénom a été parfaitement prononcé, c'est déjà bien.

Plus sérieusement, je remercie tous les orateurs pour leurs interventions pleines de réflexions intéressantes et, surtout, pour avoir clairement appuyé les priorités de la présidence en exercice suisse de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je réalise de nouveau combien il utile de disposer d'un tableau d'une page résumant nos priorités. Je considère que cela illustre clairement l'appui aux priorités de notre présidence, ce qui est très important pour moi. L'appui du Conseil est de la plus haute importance car nous voulons tenir des consultations tout au long de l'année avec tous nos partenaires et tous les membres du Conseil.

Je ne vais pas répondre maintenant à toutes les déclarations, mais je voudrais assurer les membres du Conseil que leurs points de vue seront pris en compte dans nos travaux durant toute la durée de notre mandat.

Je m'arrêterai brièvement sur certaines questions et ferai quelques observations sur certains points et priorités que je n'ai pas abordés dans ma déclaration liminaire. Je terminerai ensuite par un message politique que j'adresserai à la fin de la séance.

Si je ne me trompe, une seule question en bonne et due forme a été posée.

(*l'orateur poursuit en français*)

C'était la question posée par le Luxembourg. Je remercie la représentante du Luxembourg de l'avoir posée. Quelle contribution l'OSCE peut-elle apporter pour lutter contre le phénomène des combattants

étrangers? Je crois qu'il faut dire de manière générale que ce que nous devons faire, c'est réduire autant que possible les causes de l'extrémisme dans les pays d'origine. Au fond, il faut faire en sorte que le terreau de l'extrémisme soit le moins fertile possible. Il faut aussi multiplier les actions de réintégration des personnes concernées. Concrètement, dans le cadre de l'OSCE, cela concerne tout ce qui peut être fait en matière de coopération au niveau des services de sécurité. Cela concerne évidemment des échanges de bonnes pratiques, des actions de recherche et aussi la lutte contre le financement du terrorisme.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Je voudrais donner une réponse favorable à la proposition nigériane sur cette même question du renforcement de la coopération et de la coordination entre organisations régionales – notamment entre l'OSCE et l'Union africaine.

S'agissant des questions que je n'ai pas évoquées plus tôt et que des membres ont soulevées, je tiens à dire à la Jordanie, tout d'abord, que nous sommes pleinement conscients du partenariat méditerranéen avec l'OSCE; en effet, nous voudrions établir des liens entre nos priorités et ce partenariat. Le problème des enlèvements contre rançon en est un exemple concret : nous essaierons, avec le partenariat méditerranéen, de faire des progrès sur cette question.

À la France, au Chili et à d'autres, je voudrais dire que, même si je ne les ai pas évoquées, les questions de la maîtrise des armes classiques et de la modernisation du Document de Vienne sont très importantes pour nous. Nous devons être réalistes. Nous savons que nous ne pourrons pas faire des progrès très rapides sur ces questions mais nous voulons prendre part à un dialogue sur la maîtrise des armes classiques et nous voulons moderniser le Document de Vienne.

Quant aux derniers messages politiques que je veux adresser à la présente séance, ils sont au nombre de quatre. Premièrement, je tiens à dire qu'à l'ère de la mondialisation, les organisations régionales pour la sécurité sont encore plus nécessaires. La conception de l'OSCE est utile pour le XXIe siècle. Nous devons avoir la capacité de renforcer la confiance et d'agir. L'OSCE a la capacité de renforcer la confiance car elle offre un cadre de dialogue et rassemble sous un même toit les 57 États participants, ce qui signifie que nous pouvons tenter d'aplanir les divergences dans ce domaine. S'agissant de notre capacité d'action, l'OSCE apporte une conception globale de la sécurité – une approche multidimensionnelle aujourd'hui si importante. Il s'agit d'un atout majeur qui devrait même être exporté à d'autres régions. En outre, concernant la capacité d'action, je rappelle nos activités sur le terrain – le fait que l'OSCE est une organisation présente sur le terrain, et cela est très important.

Le deuxième message a trait au fait que la présidence en exercice suisse est pleinement déterminée à renforcer la coopération entre l'ONU et l'OSCE, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales. Il existe un énorme potentiel, en particulier en matière d'appui et de formation à la médiation.

Le troisième message est que notre présidence en exercice veut créer très sérieusement des passerelles entre l'Est et l'Ouest. Je tiens à remercier tous les membres du Conseil pour leurs réactions constructives à ce que j'ai dit au sujet de l'Ukraine, à notre proposition de créer un groupe de contact international, à notre décision de dépêcher un envoyé spécial et un groupe central pour une mission d'évaluation des besoins, et à notre décision de préparer d'éventuelles missions relatives aux droits de l'homme et des missions d'observation électorale, si les autorités ukrainiennes venaient à faire une telle demande, et nous espérons qu'elles le feront.

Outre les mesures concernant l'Ukraine mentionnées dans ma déclaration liminaire et que je viens de rappeler, sur la base des déclarations faites aujourd'hui, je pense qu'il faudrait faire participer une autre institution importante de l'OSCE – le Haut Commissariat pour les minorités nationales. Le Haut Commissariat est doté d'un mandat de prévention des conflits et pourrait contribuer à apaiser les tensions à l'est du pays et en Crimée.

Le dernier message que je voudrais faire passer aujourd'hui est que la présidence en exercice veut œuvrer pour les populations et avec elles et, surtout, pour et avec les jeunes. Nous considérons qu'il s'agit d'une mission politique essentielle pour offrir de bonnes perspectives aux générations futures, et nous attendons beaucoup des 57 jeunes ambassadeurs du projet « L'OSCE mise en scène » dans le cadre de la négociation d'un plan d'action pour la jeunesse.

Pour terminer, je voudrais affirmer que la Suisse accorde une très grande importance à l'ONU. Nous demeurons très attachés à ses objectifs et sommes déterminés à appuyer ses efforts de promotion de la

paix et de la sécurité, qui constituent également les fondements de la Constitution suisse.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Burkhalter des observations supplémentaires qu'il vient de faire.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.